République du Mali
Un Peuple - Un But - Une Foi

Bureau du Vérificateur Général

GESTION DU PROJET FORMATION PROFESSIONNELLE, INSERTION ET APPUI A L'ENTREPRENEURIAT DES JEUNES RURAUX

VERIFICATION DE PERFORMANCE

Période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2021

Le Vérificateur Général du Mali

GESTION DU PROJET FORMATION PROFESSIONNELLE, INSERTION ET APPUI A L'ENTREPRENEURIAT DES JEUNES RURAUX

VERIFICATION DE PERFORMANCE

Période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2021

Novembre 2023

LISTE DES ABREVIATIONS :

AGR	Activité Génératrice de Revenus
APCAM	Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali
BVG	Bureau du Vérificateur Général
CNP	Comité Nationale de Pilotage
CR	Compte rendu
CRS	Comité Régional de Sélection
CQC	Comité Qualité de Cercle
CREDD	Cadre stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable
CVCA-ON	Caisses Villageoises d'Epargne et de Crédit Autogérées en Zone Office du Niger
DAT	Dépôt A Terme
DTS	Droits de Tirage Spéciaux
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
FIER	Projet Formation professionnelle, Insertion et appui à l'Entrepreneuriat des jeunes Ruraux
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
IDH	Indice de Développement Humain
IMF	Institution de Microfinance
INTOSAI	International Organisation of Supreme Audit Institutions/ Organisation Internationale des Institutions Supérieures de Contrôle des Finances Publiques
LOA	Loi d'Orientation Agricole
MEFP	Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
MER	Micro-Entreprise Rurale
ODD	Objectif de Développement Durable
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAPAM	Projet d'Accroissement de la Productivité Agricole au Mali
PIB	Produit Intérieur Brut
PMR	Programme de Microfinance Rurale
P-RM	Président République du Mali
PTBA	Programme de Travail et Budget Annuels
PV	Procès-Verbal
RAF	Responsable Administratif et Financier
RMCR	Réseau de Micro institutions de Croissance de Revenus
RSE	Responsable de Suivi-Evaluation
SFD	Système Financier Décentralisé
UCN	Unité de Coordination Nationale
UCR	Unité de Coordination Régionale

TABLE DES MATIERES :

MANDAT ET HABILITATION : 1

PERTINENCE : 1

CONTEXTE : 3

Environnement général : 3
Présentation du Projet FIER I : 4
Objet de la vérification : 7

CONSTATATIONS ET RECOMMANDATIONS : 9

Rôles et responsabilités des acteurs de pilotage, de coordination et de suivi-evaluation : 9

Les organes d'orientation et de pilotage du projet FIER ne remplissent pas leur rôle de gouvernance et de surveillance stratégique du projet. . 9

Recommandations : 12

Insertion et appui aux initiatives économiques des jeunes ruraux : 13

Le projet FIER a pris en compte le genre dans l'insertion économique des jeunes ruraux, toutefois, la parité homme-femme n'est pas respectée. 13
L'Unité Nationale de Coordination ne s'est pas assurée de la mise en place d'un cadre optimal entre les SFD et les jeunes ruraux. 14
L'UCN et des ONG n'ont pas fait preuve d'efficience dans l'accompagnement des jeunes ruraux. 17
Les montants individuels alloués aux jeunes ruraux pour la mise en œuvre d'AGR ne favorisent pas l'atteinte des objectifs du projet FIER. 19
Les modalités de rétrocession des subventions aux jeunes ruraux ne favorisent pas la pérennité des activités financées par le projet FIER... 21
L'UCN et les UCR n'ont pas procédé à une programmation réaliste des activités du PTBA 2021. 24

Recommandations : 25

CONCLUSION : 27

DETAILS TECHNIQUES SUR LA VERIFICATION : 28

RESPECT DU PRINCIPE DU CONTRADICTOIRE : 31

MANDAT ET HABILITATION :

Par Pouvoirs n°033/2023/BVG du 13 juillet 2023 et en vertu des dispositions de l'article 2 de la Loi n°2021-069 du 23 décembre 2021 l'instituant, le Vérificateur Général a initié une vérification intégrée (financière et de performance) de la gestion du Projet Formation professionnelle, Insertion et appui à l'Entrepreneuriat des jeunes Ruraux (FIER I) pour la période allant du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2021. Le présent rapport porte uniquement sur le résultat des travaux de la vérification de performance.

PERTINENCE :

L'économie du Mali repose principalement sur le secteur primaire (agriculture, élevage, pêche) qui emploie près de 80% de la population active. Malgré d'importants progrès enregistrés ces dernières décennies, le niveau de développement humain du Mali reste bas.

En 2006, le Mali s'est doté de la Loi n°06-045 du 5 septembre 2006 portant Loi d'Orientation Agricole qui constitue le cadre de référence du développement Agricole. La priorité y est donnée à la promotion de « la modernisation de l'agriculture familiale et de l'entreprise agricole, pour favoriser l'émergence d'un secteur agro-industriel structuré, compétitif et intégré dans l'économie sous-régionale »[1]. La Loi d'Orientation Agricole (LOA) place la promotion des actifs ruraux au rang des priorités de la politique de développement agricole. Les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables y sont considérés comme des acteurs majeurs de la croissance agricole et l'Etat se fait le devoir de privilégier leur installation en tant qu'exploitants agricoles en facilitant leur accès aux facteurs de production et par des mécanismes spécifiques d'appuis techniques et financiers[2]. La LOA considère comme jeune exploitant agricole, « toute personne physique, de sexe masculin ou féminin, dont l'âge est compris entre 15 et 40 ans et exerçant à titre principal une activité agricole »[3]. Elle promeut le passage d'une agriculture de subsistance à une agriculture compétitive et moderne, ancrée sur la demande des marchés et adaptée aux changements climatiques grâce à l'émergence de petites et moyennes entreprises agricoles et rurales performantes.

Au Mali, la pauvreté concerne la majorité du monde rural. En 2010, « les ménages agricoles représentaient 81% de la pauvreté du pays alors qu'ils représentaient 62% de la population. Cette pauvreté généralisée entrave le devenir des jeunes dans un contexte de croissance démographique forte[4]. Il y avait à peu près 3,5 millions de jeunes ruraux pauvres au Mali en 2012, ce qui représentait 22% de la population totale. Près de 7 enfants sur 10 (5-17 ans) participent régulièrement aux activités productives et restent longtemps dans le statut d'aide familial avec peu de revenus, d'accès aux ressources foncières et de possibilité d'évolution économique. A cet effet, 37,8% des emplois dans les activités agropastorales correspondent à des aides familiales.

[1] Article 3 de la Loi n°06-045 du 5 septembre 2006 portant Loi d'Orientation Agricole.

[2] Article 24 alinéa 1er de la Loi n°06-045 du 5 septembre 2006 portant Loi d'Orientation Agricole.

[3] Article 24 alinéa 2 de la Loi n°06-045 du 5 septembre 2006 portant Loi d'Orientation Agricole.

[4] Projet FIER, Document de conception finale, page 2.

Chaque année, environ 180 000 jeunes ruraux arrivent sur le marché du travail au Mali avec des difficultés extrêmes à trouver des débouchés professionnels. Cette situation conduit les jeunes à fuir les zones rurales à la recherche d'opportunités, que ce soit dans les grandes villes ou à l'étranger. La disponibilité en emplois décents dans les centres urbains est faible et le secteur informel ne peut leur offrir que des activités précaires.

C'est dans ce contexte que le projet FIER a été mis en place. Il s'inscrit dans la recherche d'une croissance reposant sur la promotion des ressources humaines et le développement des secteurs porteurs, en particulier le secteur primaire.

Les coûts totaux du Projet, sur une durée de huit ans, s'élèvent à 52,1 millions de $EU soit 28,100 milliards de FCFA.

La clôture de la première phase du projet FIER est intervenue en septembre 2021. Une seconde phase est en gestation.

De tout ce qui précède et compte tenu de l'importance qu'occupe la question de l'emploi notamment au niveau rural, le Vérificateur Général a initié la présente vérification de performance.

CONTEXTE :

Environnement général :

1. L'Objectif de Développement Durable (ODD) numéro 1 des Nations Unies intitulé « éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde » vise notamment à « faire en sorte, d'ici à 2030, que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base »[5].

2. L'Objectif spécifique 3.1.3 du Cadre stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable (CREDD) 2019-2023 vise à « promouvoir une croissance réductrice de la pauvreté et des inégalités »[6].
3. Avec une contribution de l'ordre de 36% au PIB, le secteur Agricole joue un rôle prépondérant dans la réduction de la pauvreté. C'est pourquoi, la LOA place le secteur Agricole au cœur du développement économique à travers le passage d'une agriculture de subsistance à une agriculture compétitive et moderne, tenant compte des besoins du marché.
4. Les jeunes ruraux peuvent jouer un rôle essentiel dans la modernisation du secteur Agricole malien et dans l'amélioration de ses performances. Ils sont prêts à rester en milieu rural plutôt que de migrer à condition de recevoir des appuis adaptés pour développer leurs propres activités économiques. L'offre actuelle de formation rurale n'est pas en phase avec les besoins en ressources humaines. A ces contraintes s'ajoutent les difficultés d'accès au financement et un appui-conseil de qualité.
5. Ces jeunes ruraux développent des initiatives économiques là où les barrières à l'entrée sont les moins importantes en matière de ressources foncières, économiques, techniques. Leurs initiatives se concentrent donc dans toutes les cultures notamment celles de bas-fonds, l'élevage à cycle court, et également en amont, en aval de ces productions ou dans leurs activités connexes. Certaines activités, comme celles de la transformation, sont fortement investies par les femmes et les jeunes filles, qui privilégient le groupement à l'initiative individuelle. Ces activités renforcent les économies familiales et contribuent à l'amélioration du statut des femmes.
6. Les initiatives des jeunes portent principalement sur des activités génératrices de revenus, plus accessibles qu'une microentreprise dans

[5] PNUD, ODD 2, en ligne sur https://www.undp.org/fr/sustainable-development-goals/zero-hunger
[6] CREDD, 2019-2023, page 67.

les premières étapes d'un parcours d'insertion. En complément d'une activité sur l'exploitation familiale, elles permettent de dégager une première épargne. Cependant, dans toutes les filières porteuses, des entreprises plus évolutives peuvent également s'implanter.

7. C'est ainsi que le Gouvernement du Mali a signé, le 17 janvier 2014 à Rome en Italie, un Accord de financement avec le Fonds International de Développement Agricole (FIDA). Cet Accord de financement portant sur un prêt d'un montant de 10 800 000 DTS et un don d'un montant de 10 800 000 DTS, est destiné au financement de la mise en œuvre du projet FIER sur une durée de huit (8) ans.
8. La Loi n°2014-018 du 03 juillet 2014 a été adoptée pour autoriser la ratification de l'Accord de prêt n°2000000421 relatif au projet FIER. Ledit Accord de prêt a été ratifié suivant Décret n°2014-0606/P-RM du 13 août 2014.

<u>Présentation du Projet FIER I</u> :

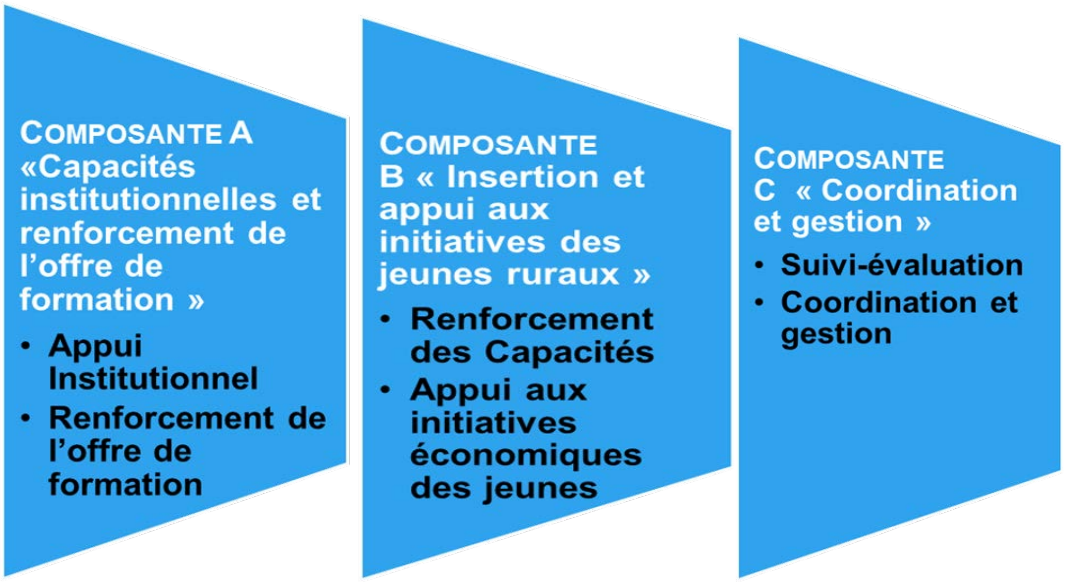

9. **Finalités :** aux termes de l'annexe 1 de l'Accord de financement, le projet FIER vise à contribuer à la réduction de la pauvreté en milieu rural dans ses zones d'intervention. L'objectif de développement du Projet est de faciliter l'accès des jeunes ruraux aux opportunités d'insertion et d'emplois attractifs et rentables dans l'agriculture et les activités économiques connexes.
10. **Zones d'intervention :** le Projet a vocation à intervenir progressivement dans les huit régions du Mali en trois étapes : i) démarrage dans les Régions de Koulikoro et Sikasso ; ii) consolidation par extension sur deux nouvelles Régions Kayes et Ségou, sous réserve de modification en fonction des priorités ; et mi-extension vers le reste des Régions de Mopti, Tombouctou, Gao et Kidal suivant les conclusions de l'évaluation à mi-parcours.
11. **Populations cibles :** les populations cibles du projet sont les jeunes ruraux. Le Projet distingue deux (2) catégories de jeunes ruraux :

- i) les pré-adultes de 15-17 ans pour lesquels des dispositifs de formation préprofessionnelle adaptés sont prévus, afin de les préparer à l'insertion et à l'exercice durable d'une activité économique de leur choix lorsqu'ils auront atteint la maturité requise ;
- ii) les jeunes âgés d'au moins 18 ans répondant à des profils ou trajectoires différents et qui seront appuyés (dans leur choix soit pour initier une activité génératrice de revenus (AGR) ou promouvoir une micro entreprise rurale (MER). La population cible du Projet est estimée à 100 000 jeunes ruraux dont 50% de jeunes filles à raison d'une moyenne de 50 par village ciblé.

12. La mise en œuvre du projet s'articule autour de trois (3) composantes, ainsi qu'il suit :

- **Composante A :** capacités institutionnelles et renforcement de l'offre de formation ;
- **Composante B :** insertion et appui aux initiatives des jeunes ruraux ;
- **Composante C :** suivi-évaluation, coordination et gestion.

13. **Structure organisationnelle :** la mise en œuvre du projet est assurée par les organes ci-après :

- **l'Agent principal du projet :** le Ministère chargé de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, en sa qualité d'Agent principal du projet, assume l'entière responsabilité de l'exécution du Projet ;
- **le Comité National de Pilotage :** un Comité National de Pilotage (CNP) est créé par l'Agent principal du projet. Le CNP a pour responsabilité globale de vérifier l'état d'avancement du Projet et de veiller à l'atteinte de ses objectifs et au respect de sa stratégie d'intervention. Le CNP approuve les Programmes de travail et budget annuels (PTBA) et les rapports annuels d'exécution, examine et valide les rapports d'audit, vérifie l'application des recommandations des missions de supervision et d'audit et veille à la cohérence du Projet et de ses PTBA avec les stratégies, politiques et projets en cours. Le CNP est présidé par le Ministre chargé de l'Emploi et de la Formation Professionnelle ou son représentant ;
- **le Comité Régional de Concertation :** le Comité Régional de Concertation (CRC) assure le pilotage du Projet dans chaque région. Le CRC a pour responsabilité i) d'approuver les PTBA préparés par l'UCR du Projet en collaboration avec l'unité technique du Conseil régional; ii) de vérifier l'application des recommandations des missions de supervision; iii) de veiller à la cohérence du FIER, de ses PTBA avec la stratégie de développement économique régional; iv) de veiller à une cohérence dans les approches de mise en œuvre des différents projets et maximiser les complémentarités et synergies entre eux; v) d'informer toutes les parties prenantes sur l'exécution du Projet, de discuter les rapports d'évaluation, enquêtes d'impact et rapports de supervision du Projet pour améliorer progressivement sa mise en œuvre ; et vi) de constituer un forum d'échanges sur les expériences et les actions à mener. Le CRC est présidé par le Président du Conseil régional ;

- **l'Unité de Coordination Nationale :** mise en place par l'Agent principal du projet, l'Unité de Coordination Nationale (UCN) dispose de l'autonomie administrative et financière. L'UCN est responsable de la gestion opérationnelle du Projet et a comme principales tâches: i) la coordination de la programmation budgétaire notamment l'élaboration du PTBA régional et le suivi-évaluation des activités des PTBA; ii) la gestion financière du Projet; iii) la préparation des dossiers d'appel d'offres des travaux, des fournitures et des services et la passation des marchés; iv) le suivi technique et budgétaire des activités et des résultats; v) la préparation des rapports trimestriels et annuels d'activités; vi) la coordination des actions transversales du Projet; vii) l'organisation de la circulation de l'information entre les différents partenaires concernés; viii) l'assistance, l'appui technique, le suivi des UCR du Projet dans la mise en œuvre des différentes activités; ix) le contrôle de la qualité des réalisations et de la performance des prestataires de service; et x) le suivi de la mise en œuvre des orientations instruites par le CNP, la mise en cohérence et la coordination avec les autres projets financés par le FIDA et les partenaires techniques et financiers au niveau national ;
- **l'Unité de Coordination Régionale :** au niveau régional, la gestion du Projet est assurée par une Unité de Coordination Régionale (UCR). Chaque UCR est implantée au sein du Conseil régional et agit sous la coordination de l'UCN. L'UCR dispose d'une autonomie de gestion dans sa région d'intervention. Les UCR assurent la mise en œuvre des activités et ont pour responsabilités : i) la coordination du Projet à l'échelle régionale et les liens avec le Conseil régional et l'Administration déconcentrée ; ii) la coordination, la passation des marchés locaux ; iii) l'évaluation des contrats de performance avec les prestataires de services locaux ; et iv) le suivi rapproché des activités mises en œuvre dans le cadre du Projet par les différents acteurs ;
- **le Comité Régional de Sélection :** le Comité Régional de Sélection (CRS) a pour mandat d'analyser et d'approuver les projets AGR, MER et les GIE. Les décisions du CRS s'appuient sur l'évaluation de chaque dossier et prennent en compte l'avis du comité de crédit du Système Financier Décentralisé (SFD) où le jeune demandeur a son compte et sollicite un financement. L'avis favorable du CRS déclenche la mobilisation des ressources pour la création ou le développement de l'activité et l'accompagnement du jeune promoteur ;
- **le Comité Qualité de Cercle :** le Comité Qualité de Cercle (CQC) a pour mandat d'analyser les demandes d'appui formulées par les jeunes avec l'appui du dispositif de facilitation de proximité et de les orienter dans le processus d'appui du Projet FIER. L'avis favorable indique le parcours AGR, MER, GIE ou de formation préprofessionnelle vers lequel le jeune demandeur s'oriente. Les ajournements sont assortis de recommandations et les rejets d'un éventuel conseil en orientation vers un autre dispositif d'appui sur le territoire, plus adapté à la requête. L'avis favorable déclenche les entrées en formation préprofessionnelle ou l'accès à la préparation d'un projet AGR, MER ou GIE.

14. En plus de ces acteurs institutionnels, le projet contractualise avec des Organisations Non Gouvernementales (ONG), des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) et des Centres de Ressources logés dans un centre de formation au niveau de chaque région d'intervention. Ces prestataires assurent l'accompagnement des jeunes en termes de formation et d'insertion économique. Le cadre d'intervention de ces prestataires est fixé dans des conventions de partenariat conclues avec le projet.

15. Au 31 décembre 2021, l'effectif du projet FIER était de 41 agents. Le détail est donné dans le tableau ci-dessous.

Tableau n°1 : effectif du projet FIER au 31 décembre 2021

Organe	Effectif		Total
	Homme	Femme	
UCN	8	5	13
UCR Koulikoro	5	2	7
UCR Ségou	6	1	7
UCR Sikasso	7	0	7
UCR Kayes	5	2	7
Total	**31**	**10**	**41**

16. Pendant la période sous revue, les montants décaissés dans le cadre de la mise en œuvre du projet s'élèvent à la somme de 19 407 828 943 FCFA. La répartition de ce montant par année est donnée dans le tableau ci-après :

Tableau n°2 : répartition des montants décaissés par composante en FCFA

Année	Montant
2018	4 241 234 737
2019	5 350 546 342
2020	7 050 090 661
2021	2 765 957 203
Total	**19 407 828 943**

Objet de la vérification :

17. La présente vérification de performance porte sur la gestion du projet FIER pour la période allant du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2021.

18. Elle a pour objectif d'une part d'évaluer dans quelle mesure les acteurs jouent pleinement leur rôle de pilotage, de coordination et de suivi-évaluation des activités et d'autre part, de s'assurer de la mise en œuvre efficace et efficiente des activités des PTBA.

19. Les travaux ont porté sur les rôles et responsabilités des acteurs de pilotage, de coordination et de suivi-évaluation, le renforcement de l'offre

de formation, le renforcement des capacités des partenaires du projet, l'insertion et l'appui aux initiatives économiques des jeunes ruraux.

20. Les détails sur la méthodologie de la vérification sont présentés dans la section intitulée « Détails Techniques sur la Vérification ».

CONSTATATIONS ET RECOMMANDATIONS :

Les paragraphes qui suivent présentent les principales constatations de la vérification, lesquelles sont accompagnées de recommandations formulées pour corriger les lacunes identifiées.

Rôles et responsabilités des acteurs de pilotage, de coordination et de suivi-evaluation :

Les organes d'orientation et de pilotage du projet FIER ne remplissent pas leur rôle de gouvernance et de surveillance stratégique du projet.

21. L'équipe de vérification a constaté que durant la période sous revue, le CNP n'a pas veillé à l'application des recommandations issues des missions de supervision. De même, les CRC de Koulikoro et Sikasso n'ont pas été opérationnels.

22. L'article 1er de la Décision n°2014-0166/MEFP-SG du 16 octobre 2014 portant création du Comité National de Pilotage et des Comités Régionaux de Concertation du Projet de Formation professionnelle, Insertion et appui à l'Entrepreneuriat des jeunes Ruraux (FIER) : « Il est créé auprès du Ministre de l'Emploi et de la Formation professionnelle les organes d'administration et de gestion du Projet de Formation professionnelle, Insertion et appui à l'Entrepreneuriat des jeunes Ruraux (FIER) suivants :

    - le Comité National de Pilotage (CNP) ;
    - les Comités Régionaux de Concertation (CRC) ;
    - l'Unité de Coordination Nationale (UCN) ;
    - l'Unité de Coordination Régionale (UCR) ».

    Le Manuel d'exécution technique, tome 1 du projet FIER, en son point 33 -Pilotage et orientations -, prévoit : « Le MEFP constitue et maintient, pendant toute la durée du projet, un Comité National de Pilotage (CNP) qui a pour responsabilité d'ensemble de vérifier globalement et régulièrement que le projet chemine vers ses objectifs et de proposer une réorientation au besoin ».

    Le Document de Conception Finale du projet FIER, en son point 155 -Pilotage et orientation-, prévoit : « Le Ministère de tutelle constitue, par acte administratif, un Comité national de pilotage (CNP) qui a pour responsabilité globale de vérifier l'état d'avancement du Projet et de veiller à l'atteinte des objectifs et au respect de sa stratégie d'intervention à travers les tâches suivantes: (a) approuver les Programmes de travail et budgets annuels (PTBA); (b) approuver les rapports annuels d'exécution; (c) examiner et approuver les rapports d'audit; (d)vérifier l'application des recommandations des missions de supervision et d'audit ; et(e) veiller à la cohérence du Projet et de ses PTBA avec les stratégies, politiques et projets en cours ».

Le Document de Conception Finale du projet FIER, en son point 156, prévoit : « Au niveau de chaque région, le pilotage du Projet sera réalisé au sein du Conseil régional qui mettra en place avec l'appui de l'administration locale un Comité régional de concertation (CRC) dont les fonctions consisteront à: (i) approuver les programmes de travail et budgets annuels (PTBA) préparés par l'Unité régionale de coordination du projet en collaboration avec l'unité technique du conseil régional, (ii) vérifier l'application des recommandations des missions de supervision ; (iii) veiller à la cohérence du Projet, de ses PTBA avec la stratégie de développement économique régional, (iv) veiller à une cohérence dans les approches de mise en œuvre des différents projets et maximiser les complémentarités et synergies entre eux; (v)informer toutes les parties prenantes sur l'exécution du Projet, discuter les rapports d'évaluation, enquêtes d'impact et rapports de supervision du projet pour améliorer progressivement sa mise en œuvre; et (iv)constituer un forum d'échanges sur les expériences et les actions à mener ».

23. L'équipe de vérification a analysé les PV de sessions du CNP pour déterminer si celui-ci avait exercé toutes les attributions qui lui ont été conférées par les documents du projet. Elle a également demandé et examiné les PV de session des CRC de Koulikoro, Ségou et Sikasso. Elle a eu des entretiens avec le Secrétaire général du Ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle, les Présidents des CRC de Koulikoro, Ségou et Sikasso. Enfin, elle a passé en revue les insuffisances décelées par les différentes missions de supervision du projet FIER sur la période allant de 2018 à 2021.

24. Il ressort de ces travaux qu'au cours de la période de vérification l'application des recommandations issues des missions de supervision comporte d'importantes lacunes. A titre illustratif, la mission conjointe de revue à mi-parcours du projet FIER, ordonnée par le Gouvernement de la République du Mali et le FIDA du 25 avril au 10 mai 2019 avait recommandé que les conditions de prêt des SFD soient adaptées aux conditions réelles des jeunes ruraux ciblés. En effet, ladite mission avait constaté que les « prestataires de services financiers perçoivent des taux d'intérêt usure, ainsi que des frais correspondants, sur les prêts accordés aux jeunes ciblés bénéficiant d'un soutien du projet FIER ». Nonobstant plusieurs sessions tenues après cette mission de supervision, le CNP n'a instruit aucune action à l'UCN allant dans le sens de la mise en œuvre effective de cette recommandation dont l'impact est considérable sur la réalisation des objectifs du projet FIER. La mission de vérification a constaté la non-application de cette recommandation sur les jeunes qui ont continué à bénéficier de prêts auprès des SFD à des taux élevés, ne leur permettant pas d'assurer une rentabilité économique de leurs projets. En outre, plusieurs autres insuffisances ont été décelées par différentes missions de supervision sans qu'aucune mesure ne soit arrêtée par le CNP en vue de l'application des recommandations y afférentes, tel qu'il ressort de l'Annexe 2. Ces faiblesses ont eu un impact négatif sur l'efficacité des actions inscrites dans les PTBA. Il appartenait donc au CNP de veiller à ce que lesdites recommandations soient appliquées par les acteurs opérationnels afin de favoriser l'atteinte des objectifs fixés.

En outre, l'équipe de vérification a analysé les quatre (4) PV de sessions du CNP mis à sa disposition pour déterminer la nature stratégique des délibérations relatives à la surveillance et à la gouvernance du Projet FIER. Il ressort de cette analyse que les points inscrits à l'ordre du jour portaient essentiellement sur les attributions de routine du CNP telles que la validation des PTBA, le suivi des recommandations formulées lors des sessions précédentes, l'examen des rapports d'audit. Toutefois, l'équipe de vérification a constaté qu'aucune action d'orientation et de pilotage n'a été inscrite à l'ordre du jour, ni discutée lors desdites sessions. Le détail des ordres du jour, des décisions arrêtées et des difficultés identifiées lors des sessions du CNP est donné dans le tableau ci-dessous :

Tableau n°3 : ordres du jour et principales décisions arrêtées lors des sessions du CNP

Référence de la session	Ordre du jour de la session	Principales décisions arrêtées	Principales difficultés observées
5ème session ordinaire tenue du 13-14 mai 2020	1.Examen et adoption du CR de la 4ème session du CNP 2. Etat d'exécution des recommandations de la 4ème session ordinaire 3. Présentation du rapport d'avancement 2019 4. Présentation et validation du PTBA 2019	Aucune	Aucune
Session extraordinaire tenue le 3 septembre 2020	1. Présentation et validation du PTBA 2020 révisé 2. Présentation des besoins en financement additionnel pour le FIER et hypothèses de financement	1. Le PTBA 2020 révisé a été adopté pour un budget de 7 373 446 000 FCFA 2. La recommandation a été faite d'identifier les sources potentielles de mobilisation du financement	Insuffisance de suivi de terrain par l'équipe de projet, insuffisances constatées dans la mise en œuvre des conventions avec les SFD et principalement avec SOROYIWASSO notamment dans les Régions de Koulikoro et Sikasso, manifestées par le retard dans le décaissement des fonds et dans la restitution des DAT aux jeunes
6ème session ordinaire tenue du 21 au 22 janvier 2021	1. Présentation et validation du rapport de la 5ème session du CNP 2. Présentation du rapport d'audit 2019 du projet 3. Présentation de l'état d'exécution des recommandations de la 5ème session et de la session extraordinaire du CNP 4. Présentation et validation du PTBA 2021 du projet	**Recommandations :** 1. Assurer le suivi de la requête de financement additionnel du projet en étroite collaboration avec les Ministères en charge de l'Economie, de l'Agriculture, de l'Emploi et de la Formation professionnelle 2. Diligenter la mobilisation de la contrepartie nationale 3. Améliorer la documentation du Comité par la mise à disposition de deux documents distincts à savoir le rapport annuel d'exécution technique et financière et le PTBA.	Aucune
2ème session extraordinaire tenue le 24 juin 2021	Présentation et validation du PTBA 2021 révisé	Adoption du PTBA révisé	Aucune

De plus, l'équipe de vérification a constaté une déficience dans l'orientation et le pilotage au niveau régional. En effet, les CRC censés jouer cette mission ont été créés dans les quatre Régions mais n'ont été opérationnels que dans la Région de Ségou. Cette déficience s'est notamment illustrée par un déficit de suivi du projet au niveau régional qui n'a pas permis de détecter et de corriger plusieurs insuffisances.

25. Ces insuffisances sont d'autant plus importantes que le CNP et les CRC sont chargés de veiller à ce que le Projet FER remplisse son mandat et de surveiller le suivi des recommandations des missions de supervision. Ces insuffisances ne permettent pas à ces deux (2) organes d'instruire des réorientations aux acteurs opérationnels afin de favoriser l'atteinte des objectifs.

Recommandations :

26. Le Ministre de l'Entreprenariat national, de l'Emploi et de la Formation professionnelle doit :

- veiller à ce que le Comité National de Pilotage suive l'application des recommandations des missions de suivi et de supervision ;
- veiller à l'opérationnalité des Comités Régionaux de Concertation pour un suivi rapproché de la mise en œuvre des activités planifiées.

Insertion et appui aux initiatives économiques des jeunes ruraux :

Le projet FIER a pris en compte le genre dans l'insertion économique des jeunes ruraux, toutefois, la parité homme-femme n'est pas respectée.

27. L'équipe de vérification a constaté que pendant la période sous revue, le projet FIER a atteint un taux satisfaisant d'insertion économique des jeunes femmes rurales sans toutefois atteindre la cible de 50% de jeunes filles.

28. Le Point 1.4 relatif aux fondements économiques de la Politique Nationale Genre précise : « Les inégalités entre les sexes limitent le potentiel de développement d'un pays. Les économies qui diminuent ces disparités et qui améliorent le statut des femmes se développent plus rapidement. Les inégalités sont coûteuses et représentent des pertes constantes pour la société. Ces coûts se manifestent par un niveau inférieur de la productivité, de la compétitivité et du bien-être des populations ».

    Le Manuel d'exécution technique, tome 1 du projet FIER, en son point 11 prévoit : « Le projet adopte une stratégie inclusive genre permettant de promouvoir un accès équitable aux dispositifs et aux investissements envisagés. Le projet cible 50% de jeunes filles ».

    Les points 12 et 13 du même Manuel précisent : « 12. L'objectif de développement du Projet FIER est de faciliter l'accès des jeunes ruraux à des opportunités d'insertion et d'emplois attractifs et rentables dans l'agriculture et les activités économiques connexes. À terme, ces jeunes seront les acteurs de filières agricoles modernes, répondant à la demande du marché et résilientes aux changements climatiques. 13. Le projet touchera 100 000 jeunes ruraux, dont 50% de jeunes filles/jeunes femmes, qui seront sensibilisés et orientés sur les possibilités d'insertion et de création d'activités économiques ».

29. Afin de s'assurer que les jeunes femmes rurales ont été équitablement insérées dans des activités économiques au même titre que les hommes, l'équipe de vérification a analysé les rapports d'exécution des PTBA et la liste des projets financés par le projet FIER de la période sous revue. Elle s'est également entretenue avec l'ancien RSE du projet FIER et des bénéficiaires.

30. L'équipe de vérification a constaté que pendant la période sous revue, le projet FIER a atteint un taux de 43% sur une prévision de 50% en termes d'insertion économique des jeunes femmes rurales. Ainsi, il n'a pu atteindre la proportion prévisionnelle. En effet, l'un des objectifs du projet FIER est de contribuer à la lutte contre la pauvreté tout en respectant la parité homme/femme. A la suite de ses travaux, l'équipe de vérification a constaté que sur 12 513 AGR et MER financées au profit des jeunes ruraux, 5 406 l'ont été au profit des jeunes femmes rurales, soit 43%.

Graphique n°1 : proportion des jeunes femmes rurales insérées pendant la période sous revue

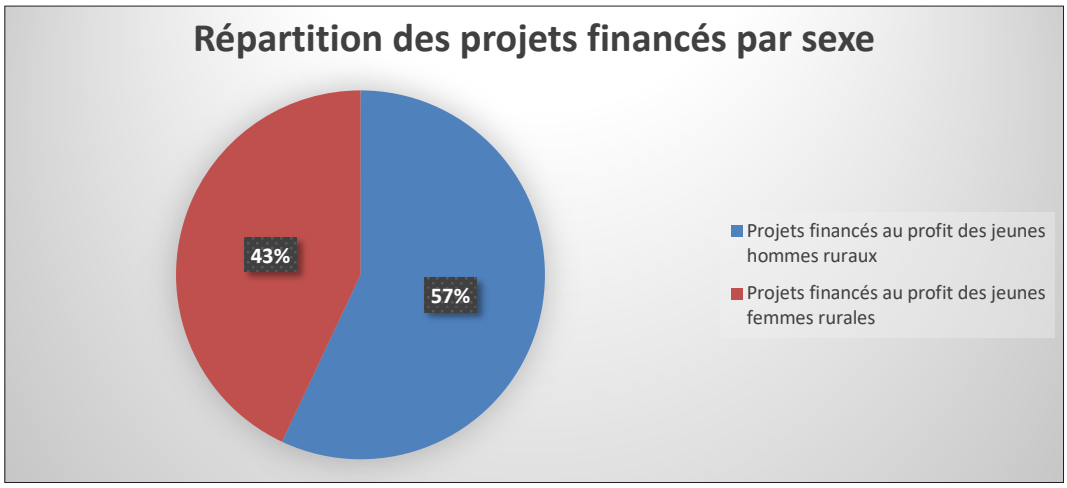

Source : liste des projets financés par FIER.

Il ressort du graphique ci-dessus que le taux de 43% d'insertion économique des jeunes femmes, quoique satisfaisant, reste tout de même en deçà de la cible fixée à 50%.

31. Le non-respect de la parité homme/femme dans l'insertion économique des jeunes ruraux ne permet pas d'accroître la contribution des femmes dans la lutte contre la pauvreté dans les zones d'intervention du projet FIER.

L'Unité Nationale de Coordination ne s'est pas assurée de la mise en place d'un cadre optimal entre les SFD et les jeunes ruraux.

32. L'équipe de vérification a constaté que l'Unité Nationale de Coordination n'a pas veillé à l'harmonisation des frais d'ouverture de compte et des taux d'intérêt des prêts accordés aux jeunes ruraux par les SFD.

33. L'article 4 des conventions de financement entre le projet FIER et les SFD, relatif aux obligations du SFD, stipule : « a) Pour la gestion des comptes clients (…) - gérer les différents comptes suivant ses propres procédures ; b) Pour l'instruction et le financement du crédit (…) – analyser la demande de crédit selon ses procédures internes et donner un avis circonstancié sur l'acceptabilité de la demande de crédit dans un délai de 15 jours maximum à compter de sa date de réception ».

    L'annexe 4 des conventions de financement entre le projet FIER et les SFD, relative aux modalités d'utilisation du DAT subvention pour les parcours « AGR et MER », stipule : « (…) Le SFD formalise un contrat de crédit avec le jeune selon le budget d'investissement et les besoins en fonds de roulement validés par son comité de crédit et le comité de sélection du projet. Le contrat fixe le taux d'intérêt, les modalités de remboursement conformément à la politique de crédit du SFD ».

    Le point 206 du Document de Conception Finale du Projet FIER précise : « L'ensemble des activités développées par FIER sont conçues dans un souci de pérennité et de durabilité (…) La facilitation de l'accès au

financement sera conduite en partenariat avec les institutions financières et les guichets de financement déjà existants dans la région. La facilité mise en place par le PAPAM au sein de l'APCAM sera valorisée dans le cadre de FIER et sa pérennisation sera soutenue après l'arrêt du PAPAM. Les IMF seront promues et renforcées en partenariat avec le Programme de Microfinance Rurale (PMR) afin de développer de nouveaux services financiers viables et adaptés aux jeunes ruraux. La réplication de l'approche soutenue par le PMR pour la promotion d'une offre viable et pérenne de services financiers ruraux accessibles aux ruraux à faibles revenus est gage de durabilité ».

34. L'équipe de vérification a, par Mémo n°02/BVG/2023 du 6 octobre 2023, demandé et analysé les conditions d'ouverture des comptes, les conditions d'obtention des prêts en vigueur dans les SFD pendant la période sous revue, les contrats de prêts avec un échantillon de jeunes ruraux ainsi que la situation des comptes fermés par lesdits jeunes. Elle a analysé les relevés de comptes d'un échantillon de bénéficiaires d'AGR et de MER des Régions de Koulikoro, Ségou et Sikasso. Enfin, elle a effectué un sondage auprès de jeunes ruraux bénéficiaires d'AGR et de MER dans les Régions de Koulikoro, Ségou et Sikasso.

35. L'équipe de vérification a constaté que les modalités régissant les relations contractuelles entre les SFD et les jeunes ruraux comportent plusieurs insuffisances. En effet, il ressort des conventions de financement que chaque SFD gère ses relations avec les jeunes ruraux selon ses propres conditions et procédures. Ainsi, la vérification a révélé que pour le même projet, les SFD avaient des frais d'ouverture de comptes et des taux d'intérêt différents pour des jeunes ruraux des mêmes localités bénéficiant de l'appui du même projet. D'un SFD à un autre, les taux d'intérêt appliqués diffèrent, tout comme à l'intérieur d'un même SFD, les taux d'intérêt changent d'un cercle à un autre. Mieux, un même SFD peut appliquer des taux d'intérêt différents à l'intérieur du même cercle. Le détail est donné dans le tableau ci-dessous :

Tableau n°4 : situation de disparité dans les conditions applicables aux jeunes ruraux par les SFD pendant la période sous revue

SFD	Frais d'ouverture de compte en FCFA	Taux d'interêt appliqué au crédit FIER	Cercles d'intervention
CAECE-Jigisèmè	15 000 pour les AGR 50 000 pour les MER	11%, 18%	Kangaba, Banamba, Kolokani, Kadiolo, Kita, Baraoueli,
Soroyiriwasso	5 200	18%	Kangaba, Banamba, Kolondiéba, Kangaba
Nyèsigiso		15%, 16%, 18%, 24%	Kéniéba, Bafoulabé, Kita, Baraouéli, Bla et Ségou rive droite
RMCR		18%, 24%	Kangaba, Kolokani, Banamba, Kolondiéba, Kadiolo, Yorosso
CVCA-ON	9 500	24%	Ségou, rive droite
CVCA-Sinisigi		18%, 24%	Kita, Bafoulabé
Kafo jiginew	22 000 pour les hommes et 20 500 pour les femmes	15%, 18%	Kadiolo, Kolondiéba, Yorosso, Baraoueli

L'analyse du tableau ci-avant permet de faire un certain nombre d'observations. Premièrement, les taux d'intérêt appliqués par les SFD varient de 11% (CAECE-Jigisèmè) à 24% (RMCR). En second lieu, un même SFD n'applique pas le même taux selon sa zone d'intervention. A titre illustratif, le taux d'intérêt de Kafo jiginew était de 11% dans le Cercle de Baraouéli et 18% dans le Cercle de Yorosso. Dans les Cercles de Kadiolo et Kolondiéba, le taux d'intérêt appliqué était tantôt 11%, tantôt 18% pour le même SFD Kafo jiginew . De même, le SFD Nyesigiso applique un taux d'intérêt de 15% dans les Cercles de Bafoulabé et Kéniéba contre 16% dans le Cercle de Kita et 18% dans les Cercles de Ségou, Bla, Kita et une partie du Cercle de Bafoulabé. Quant à CAECE-Jigisèmè, son taux d'intérêt est de 18% dans le Cercle de Kadiolo contre 11% dans les Cercles de Kolokani, Banamba, Baraouéli, Kangaba et Kita.

L'équipe de vérification a également constaté qu'au-delà des disparités, les conditions appliquées par certains SFD ne sont pas de nature à fidéliser les jeunes ruraux dans une optique de pérennisation de leurs relations avec les institutions de microfinance. En effet, il ressort du sondage réalisé par l'équipe de vérification que si la plupart des jeunes ruraux sondés ont gardé leurs comptes ouverts, il n'en demeure pas moins que 94 jeunes sur 141, soit, 67% n'ont pas sollicité de prêt auprès de SFD après la rétrocession de leur DAT.

Graphique n°2 : proportion de demande de prêt auprès des SFD après la rétrocession des DAT aux jeunes ruraux.

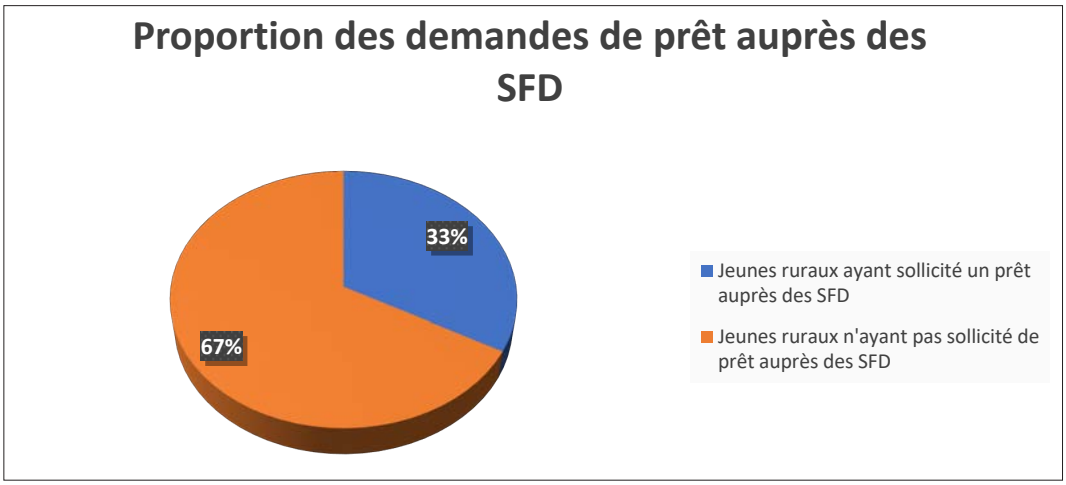

Source : BVG (sondage auprès des jeunes ruraux)

Or, l'un des objectifs visés par le projet FIER consiste à créer une relation de confiance entre les SFD et les jeunes ruraux pour que leurs relations contractuelles puissent continuer après la clôture du projet. L'analyse des résultats du sondage tend à démontrer que les jeunes ruraux, pour la plupart, ne sont pas dans la dynamique de pérenniser cette relation de collaboration avec les SFD une fois leur DAT rétrocédé. Ils soutiennent majoritairement se contenter des DAT rétrocédés pour éviter les frais de gestion des comptes (agios) et les taux d'intérêts qu'ils estiment élevés. C'est l'exemple de Soroyiriwasso, RMCR, Nyesigiso ou Kafojiginew qui

appliquent un taux d'intérêt de 18%. Quant à CVCA-sinisigi, RMCR, CVCA-ON et Nyesigiso, leurs taux d'intérêt peuvent aller jusqu'à 24% dans certaines de leurs zones d'intervention. Ces taux sont élevés alors que le risque financier est très faible pour les prêts MER et nul pour les prêts AGR. En effet, le projet FIER garantit à 100% le montant de la subvention AGR octroyée aux jeunes ruraux par les SFD, ce qui annule le risque de non-remboursement. En ce qui concerne les prêts MER, ils sont garantis à hauteur de 60% par le projet FIER, ce qui en réduit considérablement le risque financier encouru par les SFD. L'existence d'une garantie solide semble inconciliable avec les taux d'intérêts élevés appliqués par les SFD. De plus, les SFD appliquent ces taux d'intérêt sur la totalité du crédit alloué aux jeunes ruraux, comprenant non seulement leur apport mais aussi la subvention du projet FIER. Pour un prêt AGR, le taux d'intérêt est appliqué sur la subvention du projet représentant 90% du montant du crédit. Pour un prêt MER, le taux d'intérêt est appliqué non seulement sur les 30% d'apport du SFD, mais également sur les 60% de subvention du projet FIER. Il reste entendu que l'application de ce taux d'intérêt aux ressources du projet FIER augmente le montant à rembourser et limite la rentabilité des projets économiques mis en œuvre par les jeunes ruraux.

36. La non-harmonisation des modalités contractuelles entre les SFD et les jeunes ruraux entraîne des disparités dans la mise en œuvre du projet FIER. Elle peut constituer une entrave à la durabilité de leurs rapports de collaboration. De même, les taux d'intérêts et autres frais de gestion élevés ne favorisent pas l'atteinte de l'objectif de pérennisation des relations de collaboration entre les SFD et les jeunes ruraux.

L'UCN et des ONG n'ont pas fait preuve d'efficience dans l'accompagnement des jeunes ruraux.

37. L'équipe de vérification a constaté qu'au cours de la période sous revue, l'UCN a financé des projets en retard. De même, des ONG n'ont pu assurer la formation technique de certains jeunes ruraux avant le début d'exécution de leurs projets.

38. L'article 4 des conventions de financement entre le projet FIER et les ONG d'accompagnement, relatif aux obligations du prestataire, stipule : « le rôle du prestataire est d'appuyer les jeunes hommes et jeunes femmes ruraux porteurs d'idée de projet AGR ou MER dans la formulation de leur projet dans un premier temps et dans un second temps assurer l'accompagnement de ces jeunes hommes et femmes ruraux dans la mise en œuvre et le développement de leurs projets AGR ou MER. La formulation et l'accompagnement seront réalisés dans les localités de résidence (village) et/ou sur les sites des projets des jeunes. A ce titre, il s'engage à (…) assurer sur la base des bons de commande et des listes des jeunes transmis par le projet, la formation technique des jeunes sur les filières agricoles et activités connexes objet de leur projet économique ».

    Le Manuel d'exécution technique, tome 2 du projet FIER, en son point 156 -Modalités de mobilisation des ressources-, prévoit : « L'UCN mobilise de façon conjointe les financements et les appuis non financiers. Suite aux

décisions du comité régional de sélection, l'UCN mobilise la procédure interne de décaissement pour la prise en charge des prestataires de formation technique et d'accompagnement. En parallèle, l'UCN adresse au PAPAM une requête de financement assortie du PV de décision du CRS et des plans de financement des projets. Le guichet du PAPAM procède au virement des montants approuvés par le CRS dans les comptes intermédiaires des SFD. L'UCN veille à l'exécution rapide de cette procédure ».

39. L'équipe de vérification a demandé par Mémo n°03/2023/BVG du 6 octobre 2023, les rapports d'accompagnement des jeunes ruraux élaborés par les ONG partenaires du projet FIER. Elle a analysé les rapports ainsi obtenus. Elle a également, analysé la liste des projets financés au profit des jeunes ruraux de 2018 à 2020. Elle a enfin analysé les PV des CRS de Koulikoro, Ségou et Sikasso. Elle s'est également entretenue avec un échantillon de bénéficiaires de projets financés par FIER.

40. L'équipe de vérification a constaté qu'au cours de la période de vérification, l'UCN et des ONG d'accompagnement n'ont pas fait preuve d'efficience dans l'accompagnement des jeunes ruraux. Dans le dispositif du projet FIER, les jeunes ruraux, une fois leurs projets validés en CRS, doivent avoir accès aux formations techniques avant la mise en œuvre de leurs activités économiques. Ces formations techniques sont censées leur apporter des compétences pratiques indispensables à la bonne mise en œuvre de leurs projets. L'équipe de vérification a identifié deux (2) insuffisances qui ne donnent pas l'assurance que les jeunes ruraux puissent mettre en œuvre leurs projets sans difficulté. D'une part, les financements ne sont pas effectifs aussitôt après la validation des projets par les CRS. Ainsi, il s'écoule un délai assez important entre la validation des projets par les CRS et la mise à disposition du financement aux jeunes ruraux. A titre illustratif, dans le Cercle de Kadiolo (Région de Sikasso), il s'est écoulé des délais allant jusqu'à trois (3) mois entre l'étape de validation des projets et celle de leur financement. D'autre part, les formations techniques interviennent parfois après le premier décaissement, donc le début de mise en œuvre des projets. Or, ces formations doivent avoir lieu avant tout début de mise en œuvre des projets par les jeunes ruraux pour leur permettre de capitaliser les connaissances acquises. A titre illustratif, il ressort des rapports de formation technique de l'ONG GRAADECOM qu'en 2020 et 2021, 334 jeunes provenant de sept (7) Communes du Cercle de Kadiolo ont reçu leur formation du 10 novembre 2020 au 18 janvier 2021. Certains de ces jeunes avaient déjà reçu le premier décaissement du montant de leurs projets avant d'avoir suivi la formation technique, ce qui revient à dire que les intéressés commencé à mettre en œuvre leurs projets avant de bénéficier de la formation technique. Le nombre de jours séparant la date du premier décaissement et la date de la formation technique varie de 5 à 30 jours pour les cinq (5) jeunes ruraux concernés.

    Par ailleurs, il ressort du même rapport de formation que 12 autres jeunes ruraux n'ont pu suivre la formation soit du fait qu'ils étaient absents. Or,

il ressort de l'analyse de la situation des projets financés que ces jeunes ruraux ont tous bénéficié du financement pour la mise en œuvre de leurs projets.

41. L'absence de formation technique avant le début de mise en œuvre des projets ne favorise pas une mise en œuvre adéquate des initiatives économiques des bénéficiaires du projet FIER. Aussi, la mise à disposition en retard du financement affecte la rentabilité des activités économiques des jeunes ruraux.

Les montants individuels alloués aux jeunes ruraux pour la mise en œuvre d'AGR ne favorisent pas l'atteinte des objectifs du projet FIER.

42. L'équipe de vérification a constaté que durant la période sous revue, les montants individuels destinés au financement des AGR ont été insuffisants et n'ont pas réellement permis au projet FIER de contribuer à mieux lutter contre la pauvreté dans ses zones d'intervention.

43. L'annexe1 "Contexte national et du développement rural" du Document de conception finale du projet FIER, en son point 53 précise : « Le Projet FIER accordera aux jeunes promoteurs sélectionnés par le comité régional des subventions soumises à leur contribution sous forme de : (i) coup de pouce permettant de démarrer une AGR ou un GIE HIMO ; le montant moyen de la subvention prévue est de francs CFA 300 000 pour les AGR et 500 000 pour les GIE HIMO montant minimum 150 000, maximum 500 000) ; (ii) coûts partagés permettant de promouvoir une microentreprise. Le montant moyen d'un projet de MER est estimé à francs 1 500 000 avec un maximum de 4 millions (et un minimum de 1) ».

44. L'équipe de vérification a analysé les PV des CRS des Régions de Koulikoro, Ségou et Sikasso et les rapports d'exécution des PTBA au titre de la période sous revue. Elle a exploité les rapports techniques et financiers produits par les SFD durant la période sous revue ainsi que les relevés de comptes des jeunes ruraux bénéficiaires d'AGR. Enfin, elle a effectué un sondage auprès de jeunes ruraux bénéficiaires d'AGR dans les Régions de Koulikoro, Ségou et Sikasso.

45. L'équipe de vérification a constaté que les montants individuels destinés au financement des AGR ont été insuffisants durant la période sous revue. En effet, les documents de conception du projet FIER ont fixé le montant minimum de la subvention allouée aux AGR à 100 000 FCFA et le montant maximum à 500 000 FCFA, soit un montant moyen de 300 000 FCFA. Il ressort des diligences menées par l'équipe de vérification que les montants individuels des subventions AGR ont été insuffisants et n'ont pas permis aux jeunes ruraux d'assurer une mise en œuvre optimale de leurs projets. Ces montants varient entre 111 900 FCFA et 496 000 FCFA. En effet, il ressort du sondage effectué par l'équipe de vérification que 102 jeunes ruraux sur les 133 ayant bénéficié d'AGR pendant la période sous revue, soit 77%, ont estimé que les montants qu'ils ont reçus étaient insuffisants ou très insuffisants pour leur permettre de rentabiliser leurs activités économiques.

Graphique n°3 : appréciation des jeunes ruraux sur le montant individuel des AGR

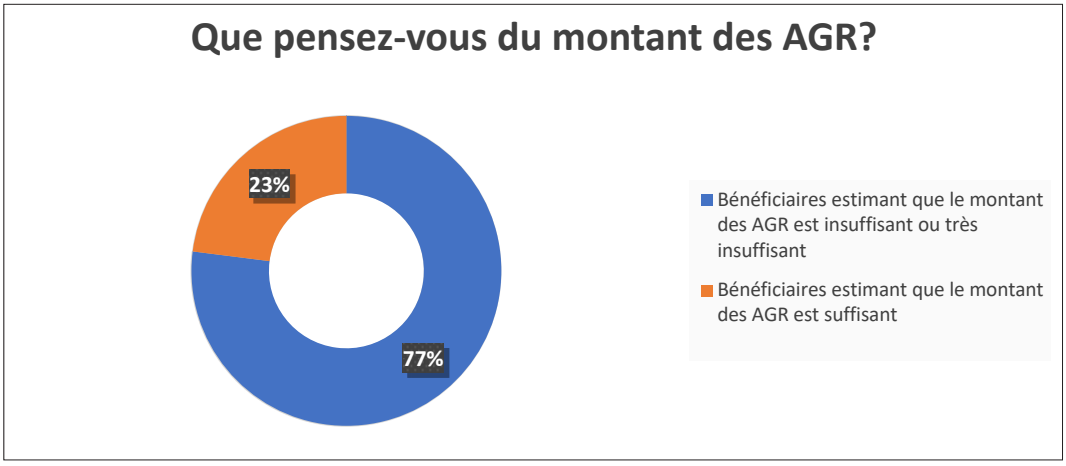

Source : BVG (sondage auprès des bénéficiaires)

Aussi, le même sondage révèle que si les montants ont été jugés insuffisants dans l'ensemble, cette insuffisance est davantage renforcée quand il s'agit de projets d'embouche bovine. En effet, les bénéficiaires rencontrés ont majoritairement soutenu que les montants alloués étaient très insuffisants pour les AGR d'embouche bovine au regard du coût d'acquisition des intrants nécessaires à la mise en œuvre de cette activité. En conséquence, les montants qui y ont été alloués ne permettaient pas une exploitation optimale de ces initiatives économiques. Or, 3 451 projets sur 11 796 AGR de la période sous revue, soit 29% portaient sur l'embouche bovine.

De plus, l'embouche bovine a plusieurs variantes et peut porter sur un nombre de bovins variant de 2 à 4. Ainsi, sur les 3 451 projets d'embouche bovine, 92 soit 3%, portaient sur l'embouche bovine à quatre (4) têtes. Compte tenu du prix d'achat moyen d'un bovin, il convient de conclure que le montant des AGR peut difficilement permettre de mettre en œuvre ces projets d'embouche bovine de manière à rentabiliser l'investissement.

46. L'équipe de vérification a en outre constaté que le projet FIER a financé plus d'AGR que de MER. Or, les MER ayant les montants les plus élevés, ont plus de chance de contribuer à la lutte contre la pauvreté à travers la possibilité de création d'emplois ruraux directs. Ainsi, sur la période allant de 2018 à 2021, sur un nombre total de 12 512 projets, seulement 716, soit 6% étaient des MER contre 11 796 d'AGR, soit 94%.

Graphique n°4 : répartition des projets financés entre 2018 et 2021

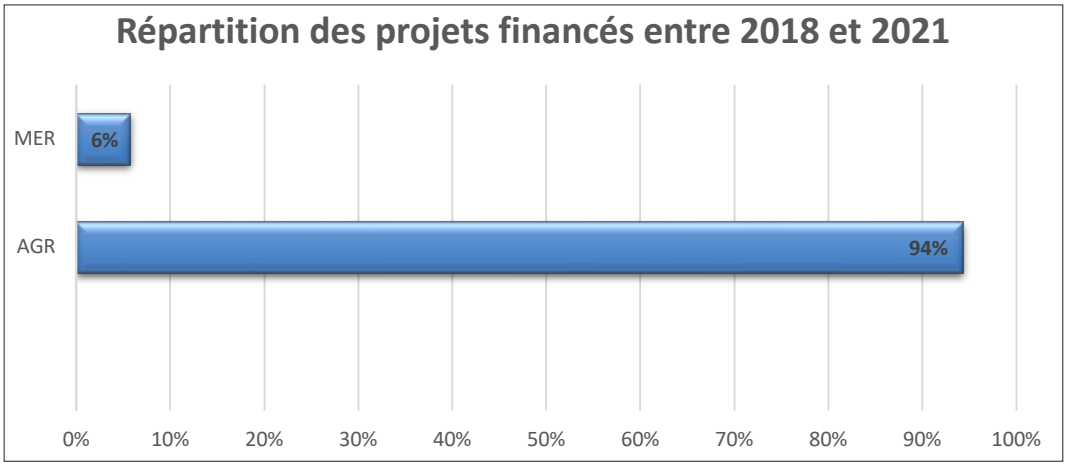

Source : Projet FIER, Responsable Administratif et Financier.

47. L'insuffisance des montants individuels alloués à la mise en œuvre des AGR ne permet pas au projet FIER de contribuer significativement à la réduction de la pauvreté dans ses zones d'intervention.

Les modalités de rétrocession des subventions aux jeunes ruraux ne favorisent pas la pérennité des activités financées par le projet FIER.

48. L'équipe de vérification a constaté que pendant la période sous revue, le processus de rétrocession de la subvention aux jeunes ruraux par les SFD comportait des insuffisances. Certains jeunes ruraux n'ont pas reçu la rétrocession de leurs subventions et le projet FIER n'a pas suffisamment encadré les modalités de rétrocession des subventions aux jeunes ruraux.

49. Le Manuel d'exécution technique, tome 2 du projet FIER, en son point 118 -Dispositions prévues pour la relation contractuelle entre les jeunes et les SFD-, précise : « La subvention est déposée comme dépôt-garantie auprès du SFD partenaire où le bénéficiaire a ouvert un compte. Ce dépôt-garantie est positionné en dépôt à terme (DAT) aux conditions de rémunération en vigueur au sein du SFD (3% en 2017) ; (…) au terme de la durée du crédit, le SFD procède à la rétrocession du dépôt-garantie en fonction de la situation du remboursement. Elle procède le cas échéant au recouvrement des impayés avant d'accorder la main levée sur le dépôt-garantie ».

    L'article 4 des conventions de financement entre le projet FIER et les SFD, relatif aux obligations du SFD, stipule : « a) Pour la gestion des comptes clients (…) - mettre à la disposition du client (jeune engagé dans un projet MER) le solde du DAT (plus les intérêts à percevoir) et aux échéances de prêt non recouvrées selon les termes précisés à l'annexe 4 aussitôt après le remboursement du prêt contracté par ce dernier auprès du SFD ».

    L'annexe 5 des conventions de financement entre le projet FIER et les SFD, relative aux modalités d'utilisation du DAT subvention pour

les parcours « AGR et MER », stipule : « (…) 5. Le SFD débourse le crédit selon les termes du contrat de prêt et conformément au plan d'investissement validé en comité de crédit et au comité de sélection du projet. 6. Le SFD transmet un extrait de compte dûment daté et signé par les bénéficiaires pour l'ensemble des comptes ainsi crédités sous huitaine après exécution du virement par lot au profit du projet FIER. 7. Pour les MER pendant la période de remboursement du crédit, le jeune constitue une épargne supplémentaire selon les termes qu'il aura conclus avec le SFD et en relation avec la rentabilité interne du projet. 8. Au terme de la durée du crédit, le SFD procède à la rétrocession du dépôt-garantie en fonction de la situation de remboursement. Elle procède le cas échant au recouvrement des impayés avant d'accorder la main levée sur le dépôt-garantie ».

50. L'équipe de vérification a, par Mémo n°2/BVG/2023 du 6 octobre 2023, demandé et examiné la situation de rétrocession des subventions aux jeunes ruraux bénéficiaires du projet FIER pendant la période sous revue. Elle a analysé les conventions de financement entre l'UCN et les SFD ainsi que les comptes d'un échantillon de jeunes ruraux des Régions de Koulikoro, Ségou et Sikasso. Elle a également effectué dans les mêmes régions un sondage auprès de jeunes ruraux bénéficiaires d'AGR et de MER.

51. L'équipe de vérification a constaté que pendant la période sous revue, le processus de rétrocession de la subvention aux jeunes ruraux par les SFD comportait des insuffisances. En réponse au Mémo adressé par l'équipe de vérification, certains SFD ont envoyé la situation de rétrocession des DAT aux jeunes ruraux. Il ressort de ladite situation que globalement, le taux de rétrocession des DAT aux jeunes ruraux est satisfaisant. Toutefois, l'équipe de vérification a constaté que le SFD Soroyiriwasso n'a pas rétrocédé à certains jeunes ruraux les DAT. Il s'agit de 318 jeunes ruraux dont 102 à Banamba, 188 à Kangaba et 28 à Ouélessebougou.

    Il ressort également du sondage réalisé par l'équipe de vérification que globalement, les DAT ont été rétrocédés aux jeunes ruraux par les SFD sans grande difficulté à l'exception de quelques cercles. Ainsi, dans les villages de Tombolla et Naréna, Cercle de Kangaba, sur ces 24 jeunes ruraux sondés dont les activités économiques ont été financées par le projet FIER, neuf (9) ont affirmé ne pas avoir reçu la rétrocession de leurs subventions qui étaient pourtant dues soit 38%..

Graphique n°5 : situation de non-perception de la rétrocession des subventions aux jeunes ruraux concernés par le sondage effectué dans deux (2) villages du Cercle de Kangaba de 2018 à 2021.

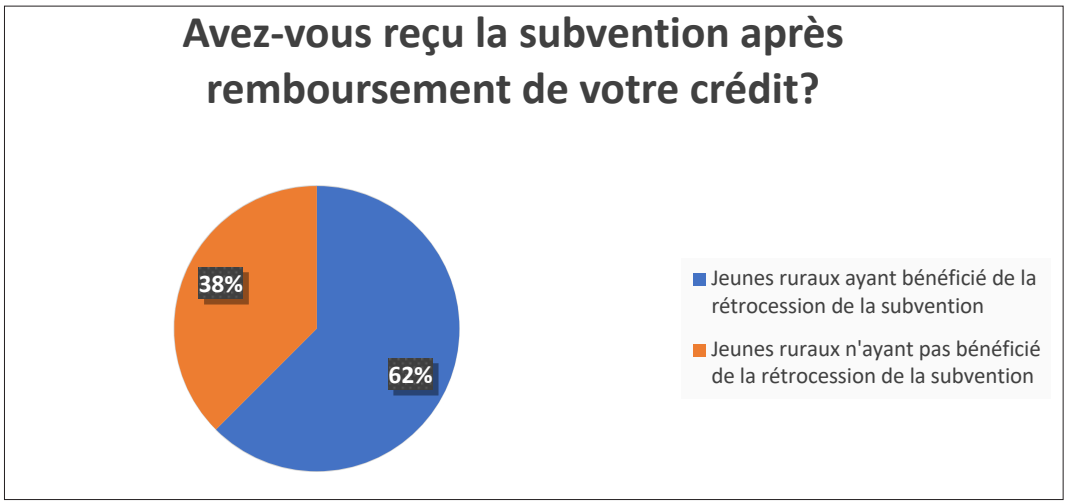

Source : BVG (sondage auprès des jeunes ruraux bénéficiaires du projet FIER).

Dans les villages de Tombolla et Naréna (Cercle de Kangaba), le sondage effectué par l'équipe de vérification a pu établir que la non-rétrocession de la subvention a été citée comme la cause principale de l'arrêt des projets économiques de certains jeunes ruraux. Sur un échantillon de 24 projets, sept (7) étaient arrêtés au passage de l'équipe de vérification. Sur ces sept (7) projets, quatre (4) ont été arrêtés à cause de la non-rétrocession de la subvention.

Graphique n°6 : causes de l'arrêt des projets économiques des jeunes ruraux sondés dans deux (2) villages du Cercle de Kangaba.

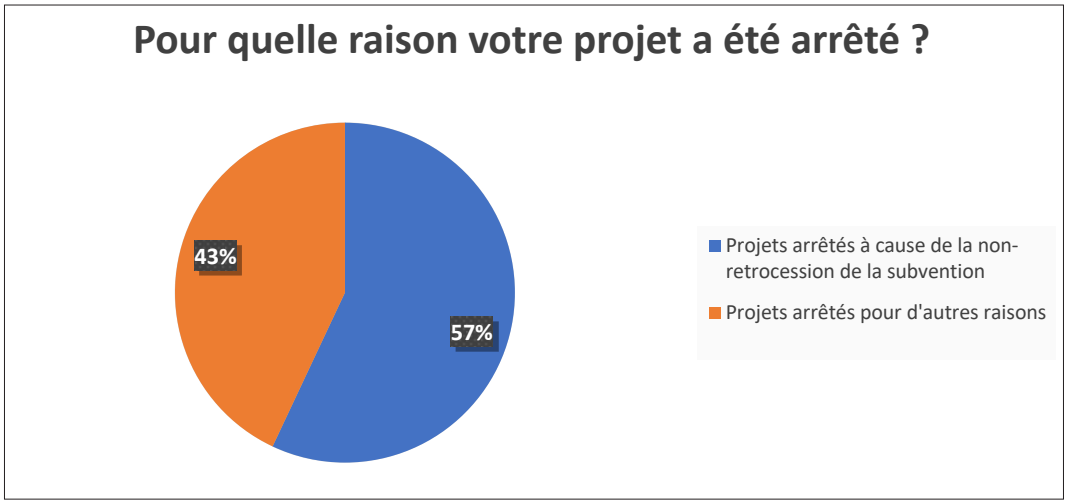

Source : BVG (sondage auprès des jeunes ruraux bénéficiaires du projet FIER).

Par ailleurs, l'équipe de vérification a constaté que le projet FIER n'a pas suffisamment encadré les modalités de rétrocession des subventions aux jeunes ruraux. Les clauses des conventions de financement conclues entre l'UCN et les SFD n'ont prévu aucun mécanisme susceptible d'inciter

les jeunes ruraux à tirer le meilleur profit du DAT qui leur est rétrocédé sous forme de subvention au terme du remboursement des prêts contractés. En effet, ces conventions prévoient juste la rétrocession du DAT aux jeunes ruraux après le remboursement total ou partiel du crédit contracté auprès du SFD sans indiquer l'utilisation qui pourrait en être faite. L'équipe de vérification n'a pas reçu la preuve de l'utilisation de ces fonds rétrocédés dans le cadre des projets financés. Cet encadrement est important surtout pour les jeunes ruraux bénéficiaires d'AGR dans la mesure où le faible montant alloué à ce type de projet ne permet pas une très grande rentabilité économique. La subvention pourrait donc constituer un nouveau capital pour assurer la pérennité des activités économiques des jeunes.

52. Les déficiences dans la rétrocession des subventions peuvent entraîner l'arrêt des activités économiques des jeunes ruraux et constituer ainsi un frein à la lutte contre la pauvreté dans les zones d'intervention du projet FIER.

L'UCN et les UCR n'ont pas procédé à une programmation réaliste des activités du PTBA 2021.

53. L'équipe de vérification a constaté que pendant la période sous revue, l'UCN et les UCR n'ont pas fait une planification réaliste des activités prévues au titre de l'année 2021.

54. Les Programmes de Travail et Budget Annuels du projet FIER avaient prévu de financer les initiatives économiques des jeunes ruraux ainsi qu'il suit :

- au titre de l'année 2018 : création de 3 420 AGR et de 418 MER ;
- au titre de l'année 2019 : création de 3 860 AGR et de 120 MER ;
- au titre de l'année 2020 : création de 4 550 AGR et de 510 MER ;
- au titre de l'année 2021 : création de 2310 AGR et de 786 MER.

Le Programme de Travail et Budget Annuels du projet FIER au titre de l'année 2021 prévoit : « Le budget 2021 s'élève à 5 766 millions de FCFA. Il est financé à hauteur de 56% par le FIDA, 24% par le projet INCLUSIF, 2% par la contrepartie nationale, 6% par les SFD, et 3% par les bénéficiaires ».

55. L'équipe de vérification a analysé le PTBA 2021 et son rapport d'exécution ainsi que les comptes rendus des sessions du Comité National de Pilotage.

56. L'équipe de vérification a constaté que l'UCN et les UCR n'ont pas procédé à une prévision réaliste des activités du PTBA de l'année 2021. En effet, depuis la 5ème session ordinaire du CNP tenue du 13 au 14 mai 2020, le CNP, après avoir constaté l'insuffisance des ressources, avait recommandé au Gouvernement « de solliciter du FIDA un financement additionnel du projet FIER jusqu'à son terme ». Alors que ce financement additionnel était toujours attendu, le PTBA 2021 a été validé lors de la 6ème session ordinaire du CNP tenue le 21 janvier 2021 pour un budget prévisionnel de 5 766 000 000 FCFA, destiné, entre

autres, au financement de 2310 AGR et de 786 MER. Par la suite, la 2ème session extraordinaire du CNP, tenue le 25 juin 2021, a revu à la hausse le budget prévisionnel du PTBA 2021 qui est passé de 5 766 000 000 FCFA à 6 377 688 000 FCFA, avec une augmentation substantielle du montant à mobiliser auprès du projet INCLUSIF dont la contribution est ainsi passée à 56% des dépenses totales. Au final, le financement additionnel n'a pu être obtenu et le projet INCLUSIF n'a pu mobiliser les ressources attendues. Par conséquent, à cause de l'insuffisance des ressources financières, aucun des 3 096 projets économiques prévus n'a pu être financé. Ainsi, beaucoup d'AGR et de MER, bien qu'ayant été validés et déclarés éligibles au financement, n'ont pu être financés. En conséquence, à la date d'achèvement du projet, les jeunes ruraux promoteurs desdits projets attendaient toujours d'être financés. Entre temps, les frais de gestion des comptes qu'ils ont ouverts dans les SFD pour que leurs dossiers soient validés par les CRS, ne cessent de s'accumuler, créant ainsi un endettement généralisé vis-à-vis des SFD, en attendant un éventuel déblocage du financement des projets.

57. Le non-respect de la répartition prévisionnelle des dépenses peut minorer le nombre de projets financés et ainsi empêcher le projet FIER de contribuer significativement à la lutte contre la pauvreté dans ses zones d'intervention.

Recommandations :

58. Le Coordinateur de l'Unité de Coordination Nationale doit :

- veiller à une meilleure prise en compte des femmes dans l'insertion économique des jeunes ruraux ;
- veiller à harmoniser les relations contractuelles avec les jeunes ruraux et les Systèmes Financiers Décentralisés ;
- veiller à ce que les financements soient débloqués immédiatement après la validation des projets par les Comités Régionaux de Sélection ;
- veiller à ce que les Organisations Non Gouvernementales, chargées de l'accompagnement des jeunes ruraux, puissent assurer la formation technique avant tout début de mise en œuvre des projets économiques ;
- fixer un délai pour la rétrocession de la subvention aux jeunes ruraux et veiller à ce que ce délai soit respecté par les Systèmes Financiers Décentralisés ;
- assurer un meilleur encadrement des modalités de rétrocession des subventions aux jeunes ruraux.

59. Le Président du Comité National de Pilotage doit :

- veiller à ce que les montants des projets financés soit ajusté en fonction des besoins des jeunes ruraux.

60. Le Coordinateur de l'Unité de Coordination Nationale et les coordinateurs régionaux doivent :

- renforcer le suivi auprès des Systèmes Financiers Décentralisés en ce qui concerne la gestion de la subvention allouée aux jeunes ruraux ;
- veiller à l'atteinte des objectifs fixés dans les Programmes de Travail et Budget Annuels en ce qui concerne notamment les cibles relatives à l'insertion économique des jeunes ruraux.

CONCLUSION :

La présente vérification de performance a permis de relever des faiblesses dans la mise en œuvre du projet FIER, non seulement au niveau des organes d'orientation et de pilotage mais également au niveau des acteurs opérationnels y compris les partenaires.

Les travaux de vérification ont globalement permis à l'équipe d'arriver à la conclusion que nonobstant les faiblesses relevées dans la mise en œuvre du projet, il s'avère que les résultats obtenus sont satisfaisants. C'est ainsi que des efforts appréciables ont été faits en termes de prise en compte des femmes dans l'insertion économique des jeunes ruraux. De même, beaucoup de jeunes ruraux ont pu accéder à une qualification professionnelle grâce au projet FIER. D'autres ont pu créer leurs propres entreprises et contribuer ainsi à la réduction de la pauvreté dans les zones d'intervention du projet.

En revanche, ces efforts considérables ont été atténués par des lacunes au nombre desquelles figure l'inexistence d'une intermédiation du projet FIER entre les jeunes ruraux et les Systèmes Financiers Décentralisés. Ainsi, les jeunes ruraux ont dû faire face à des frais de gestion élevés et à des taux d'intérêts exorbitants frisant l'usure, toute chose qui ne les a pas confortés dans l'idée d'établir une relation de collaboration durable avec les caisses de microfinance.

En tout état de cause, il convient d'appliquer les recommandations formulées par l'équipe de vérification en vue de renforcer et de consolider les acquis du projet FIER dont la mission est convaincue de la pertinence et de l'utilité.

Bamako, le 27 novembre 2023

Le Vérificateur

DETAILS TECHNIQUES SUR LA VERIFICATION :

Les travaux de la présente vérification ont été menés conformément au manuel et au Guide de vérification de performance du Bureau du Vérificateur Général, inspirés des normes de l'INTOSAI.

Objectif :

La présente mission a pour objectif d'une part d'évaluer dans quelle mesure les acteurs jouent pleinement leur rôle de pilotage, de coordination et de suivi-évaluation des activités, et d'autre part, de s'assurer de la mise en œuvre efficace et efficiente des activités des PTBA.

Etendue :

Les travaux de la présente mission couvrent la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2021. Ils ont porté sur :

- les rôles et responsabilités des acteurs de pilotage, de coordination et de suivi-évaluation ;
- le renforcement de l'offre de formation ;
- le renforcement des capacités des partenaires du projet ;
- l'insertion et l'appui aux initiatives économiques des jeunes ruraux.

Début et fin des travaux de vérification

Les travaux ont démarré le 17 juillet 2023 et pris fin pour l'essentiel, le jeudi 9 novembre 2023, date de la restitution des travaux à l'UCN du projet FIER.

Méthodologie :

La démarche méthodologique a consisté en :

- une revue documentaire ;
- des entretiens avec les responsables du Ministère chargé de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, ceux du projet FIER et des autres partenaires ;
- l'effectivité d'appuis reçus par des partenaires du projet ;
- un sondage auprès d'un échantillon de jeunes ruraux bénéficiaires du projet.

Les critères de vérification et leurs sources qui ont permis de répondre aux objectifs ci-dessus fixés se trouvent dans le tableau ci-dessous. Ils ont été partagés et validés avec les acteurs du Projet FIER lors d'une réunion tenue le 21 septembre 2023.

Tableau n°5 : critères de vérification et leurs sources documentaires

Critères de vérification	Sources des critères
Les formations préprofessionnelles portent sur des métiers porteurs.	☐ Accord de financement ☐ PRODEFPE ☐ Document de Conception Finale du projet
Les jeunes reçoivent une formation de qualité	☐ Accord de financement ☐ Document de Conception Finale du projet
Les Centres de ressources sont fonctionnels et contribuent à l'offre de formation au niveau régional	☐ Accord de financement, Annexe 1 Description du projet et dispositions relatives à l'exécution ☐ Document de Conception Finale du projet
Les ONG exercent une facilitation de proximité et assurent une prise en charge efficace des demandes de formation préprofessionnelle	☐ Accord de financement, Annexe 1 Description du projet et dispositions relatives à l'exécution ☐ Document de Conception Finale du projet
Le projet dispose d'un mécanisme de suivi et d'accompagnement des jeunes bénéficiaires de la formation préprofessionnelle	☐ Accord de financement ☐ PRODEFPE ☐ Document de Conception Finale du projet
L'efficacité des ONG et des SFD est renforcée grâce aux appuis du projet	☐ Accord de financement, Annexe 1 Description du projet et dispositions relatives à l'exécution ☐ Manuel d'exécution technique Tome 2 ☐ Document de Conception Finale du projet
Le ciblage géographique des jeunes repose sur des critères objectifs et uniformes d'une localité à une autre	☐ Manuel d'exécution technique, tome 1 ☐ Document de Conception Finale du projet
Les ONG exercent une facilitation de proximité et assurent une prise en charge efficace des idées de projet des jeunes	☐ Accord de financement, Annexe 1 Description du projet et dispositions relatives à l'exécution ☐ Document de Conception Finale du projet
Les Comités Qualité de Cercle et les Comités Régionaux de Sélection sont formellement créés et fonctionnels	☐ Manuel d'exécution technique Tome 2 ☐ Document de Conception Finale du projet
Les Comités Qualité de Cercle orientent les jeunes sur la base de critères objectifs, clairs et uniformes	☐ Manuel d'exécution technique Tome 2 ☐ Document de Conception Finale du projet
Les critères d'éligibilité et de sélection des projets à sélectionner sont justes et équitables	☐ Accord de financement, Annexe 1 Description du projet et dispositions relatives à l'exécution ☐ Document de Conception Finale du projet
Les ONG et les Systèmes Financiers Décentralisés appuient les jeunes porteurs de projets à travers des plans d'affaires de qualité	☐ Accord de financement, Annexe 1 Description du projet et dispositions relatives à l'exécution ☐ Manuel d'exécution technique Tome 2 ☐ Document de Conception Finale du projet
Les jeunes porteurs de projet ont accès sans discrimination au financement et à l'accompagnement technique	☐ Accord de financement, Annexe 1 Description du projet et dispositions relatives à l'exécution ☐ Document de Conception Finale du projet

Les jeunes accèdent au financement de leur projet dans des conditions leur permettant d'assurer une meilleure rentabilité économique	☐ Accord de financement, Annexe 1 Description du projet et dispositions relatives à l'exécution ☐ Convention de partenariat entre le projet et les SFD ☐ Contrat de prêt entre les SFD et les jeunes promoteurs ☐ Document de Conception Finale du projet
Les fonds alloués individuellement aux jeunes permettent d'assurer la réalisation de projets rentables et économiques	☐ Document de Conception Finale du projet
Le projet a mis en place des mécanismes pour suivre et accompagner les bénéficiaires d'AGR, de MER et de GIE en vue de garantir la viabilité des activités financées	☐ Accord de financement, Annexe 1 Description du projet et dispositions relatives à l'exécution ☐ Manuel d'exécution technique, tome 2 ☐ Document de Conception Finale du projet
Les projets financés sont viables 3 ans après le financement	☐ Manuel d'exécution technique, tome 1
Les femmes sont prises en compte dans le financement des projets économiques	☐ Accord de financement, Annexe 1 Description du projet et dispositions relatives à l'exécution ☐ Manuel d'exécution technique, tome 2 ☐ Document de Conception Finale du projet ☐ Politique Nationale Genre

RESPECT DU PRINCIPE DU CONTRADICTOIRE :

Conformément aux articles 18 et 19 de la Loi n°2021-069 du 23 décembre 2021, le principe du contradictoire a été observé tout au long des travaux de la mission. La restitution des conclusions préliminaires relevées par l'équipe de vérification a eu lieu le jeudi 9 novembre 2023 en présence des responsables de l'UCN du projet FIER.

Suivant Lettres N°conf.0782/2023/BVG et N°conf.0781/2023/BVG, toutes deux en date du 16 novembre 2023, le Vérificateur Général a transmis pour observations le rapport provisoire et son extrait respectivement au Coordinateur de l'UCN du projet FIER et au Ministre de l'Entreprenariat national, de l'Emploi et de la Formation professionnelle.

En réponse, le Coordinateur de l'UCN du projet FIER a, par Lettre n°002/2023/UCN-FIER du 22 novembre 2023, transmis ses observations écrites à Monsieur le Vérificateur Général. De même, par Lettre n°0169/MENEFP-SG du 22 novembre 2023, le Ministre de l'Entreprenariat national, de l'Emploi et de la Formation professionnelle fait parvenir au Vérificateur Général ses observations écrites.

Après examen de ces réponses, l'équipe de vérification a pris en compte les observations jugées pertinentes pour élaborer le rapport définitif. Les éléments de réponse du Coordinateur de l'UCN du projet FIER et du Ministre de l'Entreprenariat national, de l'Emploi et de la Formation professionnelle, les recommandations ainsi que les conclusions de l'équipe de vérification sont joints au présent rapport dans les formulaires E4.4, E.4.6 et E4.7.

Respect de la procédure contradictoire.

Liste de présence à la séance de restitution.

RÉF. : E4.1

BVG Mali
Bureau du Vérificateur
Général du Mali

LISTE DE PRÉSENCE DE LA SEANCE DE RESTITUTION

Nom de l'entité vérifiée
Projet FIER I

Pour le compte de l'entité vérifiée :

Nom et Prénom	Fonction	Signature
Diassana Lamine	coordinateur	
Abdel Kader DJENEPO	RSE	
Mamadou Sanankoua	RAF	

Pour le compte du BVG :

Nom et Prénom	Fonction	Signature
Drissa Mamadou COULIBALY	Vérificateur	
Bakary SANOGO	Chef de mission	
Daouda COULIBALY	Vérificateur Assistant	
Aissata DIARRA	Vérificateur Assistant	

Préparé par : Daouda COULIBALY, V.A — 09/11/2023
Nom et titre — Date

Vérificateur : Drissa Mamadou COULIBALY — 09/11/2023
Nom — Date

Lettre de transmission du rapport provisoire au Coordinateur de l'UCN du projet FIER et éléments de réponse.

République du Mali
Un Peuple - Un But - Une F

BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

Bamako, le 16 novembre 2023

N°conf.0782/2023/BVG

CONFIDENTIEL

Le Vérificateur Général

A

Monsieur le Coordinateur National du Projet Formation professionnelle, Insertion et appui à l'Entrepreneuriat des jeunes Ruraux (FIER).

- Bamako -

Objet : Transmission du rapport provisoire pour observations.

Monsieur le Coordinateur National,

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport provisoire de la mission de vérification de performance de la gestion du Projet Formation professionnelle, Insertion et appui à l'Entrepreneuriat des jeunes Ruraux (FIER), pour la période allant du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2021, en vous demandant de bien vouloir me faire parvenir les éléments de réponse y afférents, **au plus tard le 22 novembre 2023**.

Je voudrais préciser que l'article 18 de la Loi n°2021-069 du 23 décembre 2021 instituant le Vérificateur Général lui impose d'accorder aux entités vérifiées un délai d'un mois pour produire leurs éléments de réponse. Toutefois, au regard de l'urgence que commande la finalisation de cette vérification, réalisée **sur saisine**, je vous saurais gré de me faire parvenir vos éléments de réponse dans le délai ci-dessus indiqué.

Vous trouverez, à cet effet, les formulaires à renseigner, annexés à la présente lettre.

Il est important de rappeler qu'à défaut d'éléments de réponse dans le délai indiqué, les observations relevées seront considérées comme définitives.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, ***Monsieur le Coordinateur***, l'assurance de ma considération distinguée.

Pièces jointes :
- Rapport provisoire ;
- Formulaire sur les constatations ;
- Formulaire sur les recommandations ;
- Clé USB contenant la version électronique des formulaires à renseigner et à renvoyer au BVG.

Le Vérificateur Général,

BUREAU DU VERIFICATEUR GENERAL ★ REPUBLIQUE DU MALI ★ UN PEUPLE-UN BUT-UNE FOI ★ VERIFICATEUR GENERAL

Samba Alhamdou BABY
Commandeur de l'Ordre National

Immeuble BVG Hamdallaye ACI 2000 Rue 286 - BP : E 11 87 - Bamako - Mali
Tél. : (+223) 20 29 70 25 - (+223) 20 29 40 78 / Fax (+223) 20 29 70 26 / Site Web : www.bvg-mali.org

MINISTERE DE L'ENTREPRENARIAT NATIONAL, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

République du Mali
Un Peuple - Un But - Une Foi

UNITÉ DE COORDINATION NATIONALE (UCN)

Bamako, le 22 Novembre 2023

N°..002.. /2023 UCN-FIER

Le Coordinateur National du Projet FIER
A
Monsieur le Vérificateur Général

Réf. : Votre lettre n°conf.0782/2023/BVG du 14 novembre 2023.

Objet : Réponse aux constats de la vérification de performance du projet FIER.

Monsieur le Vérificateur Général,

Suite à votre lettre référencée ci-dessus concernant la vérification de performance du projet de Formation professionnelle Insertion et appui à l'Entrepreneuriat des jeunes Ruraux (FIER), je vous transmets ici les formulaires E.4.4 et E.4.6 contenant les observations du projet.

Comptant sur votre bonne compréhension, je vous prie d'agréer l'expression de mes salutations distinguées.

BUREAU DU VERIFICATEUR GENERAL
Courrier Arrivée
Le: 23-11-2023
N°: 01503

Le Coordinateur National

Lamine DIASSANA
Chevalier de l'Ordre National

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple – Un But – Une Foi

Bamako le, 14 novembre 2023

BUREAU DU VERIFICATEUR GENERAL

Du : Vérificateur Général du Mali

A : Monsieur le Coordinateur de l'Unité de Coordination Nationale

Objet : Formulaire de transmission des constatations issues de la vérification de performance de la gestion du Projet Formation professionnelle, Insertion et appui à l'Entrepreneuriat des jeunes Ruraux, pour la période allant du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2021.

N° Paragraphe	Constatations	Réponses de l'entité vérifiée
34-38	**C1 : Le projet FIER a pris en compte le genre dans l'insertion économique des jeunes ruraux, toutefois, la parité homme-femme n'est pas respectée.** L'équipe de vérification a constaté que pendant la période sous revue, le projet FIER a atteint un taux de 43% sur une prévision de 50% en termes d'insertion économique des jeunes femmes rurales. Toutefois, il n'a pu atteindre la proportion prévisionnelle. En effet, l'un des objectifs du projet	RAS

E.4.4/Dec-10

	FIER est de contribuer à la lutte contre la pauvreté tout en respectant la parité homme/femme. A la suite de ses travaux, l'équipe de vérification a constaté que sur 12 513 AGR et MER financées au profit des jeunes ruraux, 5 406 l'ont été au profit des jeunes femmes rurales, soit 43%. Il ressort du graphique ci-dessus que le taux de 43% d'insertion économique des jeunes femmes, quoi que satisfaisant, reste tout de même en deçà de la cible fixée à 50%.	
39-43	**C2 : L'Unité Nationale de Coordination ne s'est pas assurée de la mise en place d'un cadre optimal entre les SFD et les jeunes ruraux** L'équipe de vérification a constaté que les modalités régissant les relations contractuelles entre les SFD et les jeunes ruraux comportent plusieurs insuffisances. En effet, il ressort des conventions de financement que chaque SFD gère ses relations avec les jeunes ruraux selon ses propres conditions et procédures. Ainsi, la vérification a révélé que pour le même projet, les SFD avaient des frais d'ouverture de comptes et des taux d'intérêt différents pour des jeunes ruraux des mêmes localités bénéficiant de l'appui du même projet. D'un SFD à un autre, les taux d'intérêt appliqués diffèrent, tout comme à l'intérieur d'un même SFD, les taux d'intérêt changent d'un cercle à un autre. Mieux, un même SFD peut appliquer des taux d'intérêt différents à l'intérieur du même cercle. Premièrement, les taux d'intérêt appliqués par les SFD varient de 11%	Le contexte de mise en œuvre du volet de facilitation de l'accès aux services financiers du projet est marqué par les considérations et contraintes suivantes : 1. Au démarrage du projet, conformément aux orientations du FIDA dans le cadre de l'approche Programme pays, il a été préconisé que le projet bénéficie de l'expertise technique et de l'appui-conseil du Programme de Micro finance Rurale (PMR), également financé par le FIDA. L'unité de Coordination Nationale ainsi que les unités de coordinations régionales étaient déprouvées des spécialistes en finances rurales. La fonction est cumulée dans le mandat de l'expert insertion économique. A ce titre, la première étude de base ayant servi de cartographie et de sélection des SFD, de même que l'élaboration des conventions ont été conduites dans cet

E.4.4/Dec-10

	(CAECE-Jigisèmè) à 24% (RMCR). En second lieu, un même SFD n'applique pas le même taux selon sa zone d'intervention. A titre illustratif, le taux d'intérêt de Kafo jiginew était de 11% dans le Cercle de Baraouéli et 18% dans le Cercle de Yorosso. Dans les Cercles de Kadiolo et Kolondiéba, le taux d'intérêt appliqué était tantôt 11%, tantôt 18% pour le même SFD Kafo jiginew . De même, le SFD Nyesigiso applique un taux d'intérêt de 15% dans les Cercles de Bafoulabé et Kéniéba contre 16% dans le Cercle de Kita et 18% dans les Cercles de Ségou, Bla, Kita et une partie du Cercle de Bafoulabé. Quant à CAECE-Jigisèmè, son taux d'intérêt est de 18% dans le Cercle de Kadiolo contre 11% dans les Cercles de Kolokani, Banamba, Baraouéli, Kangaba et Kita. L'équipe de vérification a également constaté qu'au-delà des disparités, les conditions appliquées par certains SFD ne sont pas de nature à fidéliser les jeunes ruraux dans une optique de pérennisation de leurs relations avec les institutions de microfinance. En effet, il ressort du sondage réalisé par l'équipe de vérification que si la plupart des jeunes ruraux sondés ont gardé leurs comptes ouverts, il n'en demeure pas moins que 94 jeunes sur 141, soit, 67% n'ont pas sollicité de prêt auprès de SFD après la rétrocession de leur DAT. Or, l'un des objectifs visés par le projet FIER consiste à créer une relation de confiance entre les SFD et les jeunes ruraux pour que leurs relations contractuelles puissent continuer bien après la clôture du projet. L'analyse	état d'esprit. 2. Les jeunes adhèrent librement aux SFD partenaires de leur choix en fonction des conditions offertes. 3. Des insuffisances liées à la qualité des conventions de partenariat avec les SFD, à la qualité du suivi et au déficit d'expertise technique interne ont vite été constatées et ont fait l'objet d'amélioration continue comme la mise en place des comités de suivi des conventions et l'allègement des conditions d'ouverture et les taux au niveau de certains SFD (cf. Lettre du projet adressée à la CAECE avec les réponses des SFD CAECE et Kafo Jiginew annexées au présent document). Cette situation a été capitalisée par le projet dans le cadre de la formulation de FIER2, en proposant le recrutement d'un spécialiste en finance rurale dédiée à cette fonction au sein de l'équipe du projet. La proposition a été prise en charge dans le document final.

E.4.4/Dec-10

	des résultats du sondage tend à démontrer que les jeunes ruraux, pour la plupart, ne sont pas dans la dynamique de pérenniser cette relation de collaboration avec les SFD une fois leur DAT rétrocédé. Ils soutiennent majoritairement se contenter des DAT rétrocédés pour éviter les frais de gestion des comptes (agios) et les taux d'intérêts qu'ils estiment élevés. C'est l'exemple de Soroyiriwasso, RMCR, Nyesigiso ou Kafojiginew qui appliquent un taux d'intérêt de 18%. Quant à CVCA-sinisigi, RMCR, CVCA-ON et Nyesigiso, leurs taux d'intérêt peuvent aller jusqu'à 24% dans certaines de leurs zones d'intervention. Ces taux sont élevés alors que le risque financier est très faible pour les prêts MER et nul pour les prêts AGR. En effet, le projet FIER garantit à 100% le montant de la subvention AGR octroyée aux jeunes ruraux par les SFD, ce qui annule le risque de non-remboursement. En ce qui concerne les prêts MER, ils sont garantis à hauteur de 60% par le projet FIER, ce qui en réduit considérablement le risque financier encouru par les SFD. L'existence d'une garantie solide semble inconciliable avec les taux d'intérêts élevés appliqués par les SFD. De plus, les SFD appliquent ces taux d'intérêt sur la totalité du crédit alloué aux jeunes ruraux, comprenant non seulement leur apport mais aussi la subvention du projet FIER. Pour un prêt AGR, le taux d'intérêt est appliqué sur la subvention du projet représentant 90% du montant du crédit. Pour un prêt MER, le taux d'intérêt est appliqué non seulement sur les 30% d'apport du SFD, mais également sur les 60% de subvention du projet FIER. Il reste entendu que l'application de ce taux d'intérêt aux ressources du projet FIER augmente le montant à	

E.4.4/Dec-10

	rembourser et limite la rentabilité des projets économiques mis en œuvre par les jeunes ruraux.	
44-48	**<u>C3 :</u> L'UCN et des ONG n'ont pas fait preuve d'efficience dans l'accompagnement des jeunes ruraux.** L'équipe de vérification a constaté qu'au cours de la période de vérification, l'UCN et des ONG d'accompagnement n'ont pas fait preuve d'efficience dans l'accompagnement des jeunes ruraux. Dans le dispositif du projet FIER, les jeunes ruraux, une fois leurs projets validés en CRS, doivent avoir accès aux formations techniques avant la mise en œuvre de leurs activités économiques. Ces formations techniques sont censées leur apporter des compétences pratiques indispensables à la bonne mise en œuvre de leurs projets. L'équipe de vérification a identifié deux (2) insuffisances qui ne donnent pas l'assurance que les jeunes ruraux puissent mettre en œuvre leurs projets sans difficulté. D'une part, les financements ne sont pas effectifs aussitôt après la validation des projets par les CRS. Ainsi, il s'écoule un délai assez important entre la validation des projets par les CRS et la mise à disposition du financement aux jeunes ruraux. A titre illustratif, dans le Cercle de Kadiolo (Région de Sikasso), il s'est écoulé des délais allant jusqu'à trois (3) mois entre l'étape de validation des projets et celle de leur financement. D'autre part, les formations techniques interviennent très souvent après le financement, donc le début de mise en œuvre des projets. Or, ces formations doivent avoir lieu avant tout début de mise en œuvre des projets par les	Cette situation reflète plus la période 2018 et 2019. A partir de 2020, comme en témoigne les bilans de 2020 et 2021 la situation a complètement changé. Les changements apportés au niveau de la forme de partenariat et les modalités de paiement avec les opérateurs de formation et la rationalisation du nombre d'opérateurs par cercle ont fortement contribué à exécuter les formations avant le financement des projets. Effectivement dans la logique d'intervention du projet, les formations techniques des jeunes doivent intervenir avant le démarrage de leurs activités économiques. Le constat fait ici par la vérification, à savoir que *« les formations techniques interviennent très souvent après le financement, donc le début de mise en œuvre des projets »*, à titre illustratif le cas dans le Cercle de Kadiolo région de sikasso nous a permis de comprendre qu'il existe une certaine confusion au niveau de la mission de vérification. En effet, dans le mode opératoire du projet FIER, le financement d'un projet (positionnement de l'argent dans le compte du jeune promoteur) n'est pas égal au démarrage de la mise en œuvre du projet. Ce dernier intervient avec le premier décaissement qui est fait avec l'accord de

E.4.4/Dec-10

	jeunes ruraux pour leur permettre de capitaliser les connaissances acquises. A titre illustratif, il ressort du rapport de formation technique de l'ONG GRAADECOM qu'en 2020, 334 jeunes provenant de sept (7) Communes du Cercle de Kadiolo ont reçu leur formation du 10 novembre 2020 au 18 janvier 2021. La plupart de ces jeunes avaient déjà reçu leur financement au moins deux (2) mois avant d'avoir suivi la formation technique. Pour d'autres, la formation technique a été suivie plus d'une année après avoir obtenu le financement, ce qui revient à dire que les intéressés ont fini de mettre en œuvre leurs projets avant de bénéficier de la formation technique. Par ailleurs, il ressort du même rapport de formation que 12 autres jeunes ruraux n'ont pu suivre la formation soit du fait qu'ils étaient absents. Or, il ressort de l'analyse de la situation des projets financés que ces jeunes ruraux ont tous bénéficié du financement pour la mise en œuvre de leurs projets.	l'ONG d'accompagnement. A travers la situation des projets de jeunes présentée dans l'annexe 3 du rapport de la vérification de performance nous avons compris que les dates de financement indiquées sont relatives au positionnement des fonds dans les comptes des jeunes et non celles de mise en œuvre des projets. Les rapports du quatrième trimestre de 2020 et du deuxième de 2021 de l'ONG (GRAADECOM) chargée de l'accompagnement des jeunes concernés disent clairement que sur les 10 projets de jeunes cités, 07 ont fait leur premier décaissement du 25 au 28 novembre 2020. Un (01) a fait son premier décaissement le 09/12/2020, et les deux restants l'ont fait respectivement le 28/05/2021 et le 23/05/2021. Sur la base des données desdits rapports les formations techniques de 6/10 jeunes ont été réalisées bien avant le démarrage de leurs projets. Et celles pour quatre (04) jeunes sont intervenues après le démarrage de leur projet, mais avec des délais inférieurs à ceux annoncés dans le rapport de vérification. Toutefois, la problématique des délais de financement des projets a toujours demeuré du fait que le financement été assuré par des guichets externes (PAPAM et INCLUSIF) au projet et pour lesquels l'UCN n'a aucun contrôle.

E.4.4/Dec-10

		Les leçons apprises de ce constat ont été capitalisées dans FIER 2 en évitant des financements hors du contrôle du projet.
49-54	**C4 : Les montants individuels alloués aux jeunes ruraux pour la mise en œuvre d'AGR ne favorisent pas l'atteinte des objectifs du projet FIER** L'équipe de vérification a constaté que les montants individuels destinés au financement des AGR ont été insuffisants durant la période sous revue. En effet, les documents de conception du projet FIER ont fixé le montant minimum de la subvention allouée aux AGR à 100 000 FCFA et le montant maximum à 500 000 FCFA, soit un montant moyen de 300 000 FCFA. Il ressort des diligences menées par l'équipe de vérification que les montants individuels des subventions AGR ont été insuffisants et n'ont pas permis aux jeunes ruraux d'assurer une mise en œuvre optimale de leurs projets. Ces montants varient entre 111 900 FCFA et 496 000 FCFA. En effet, il ressort du sondage effectué par l'équipe de vérification que 102 jeunes ruraux sur les 133 ayant bénéficié d'AGR pendant la période sous revue, soit 77%, ont estimé que les montants qu'ils ont reçus étaient insuffisants ou très insuffisants pour leur permettre de rentabiliser leurs activités économiques. **Graphique n°3 : appréciation des jeunes ruraux sur le montant individuel des AGR**	Les coûts initiaux du projet des différents parcours d'insertion (AGR et MER) sont les fruits des études de faisabilité réalisées dans le cadre de la conception du projet. Ils tiennent compte surtout de la capacité d'endettement et de gestion des projets des cibles de FIER (jeunes ruraux pauvres). La stratégie du projet à ce niveau repose sur l'offre de deux alternatives (AGR et MER) en fonction de la capacité du promoteur. La stratégie du ciblage Projet favorise les localités les plus pauvres et les petits villages. Elle a abouti au ciblage des jeunes pauvres moins motivés pour les financements MER qui nécessitent une contribution financière en numéraire de 10% et de 30% de plus sous forme prêt d'où la préférence des jeunes pour les AGR. Il convient de noter que le coût moyen des AGR est passé de 300. 000 FCFA à la conception du Projet à 450 000 FCFA en 2021, ce qui est une augmentation considérable.

E.4.4/Dec-10

	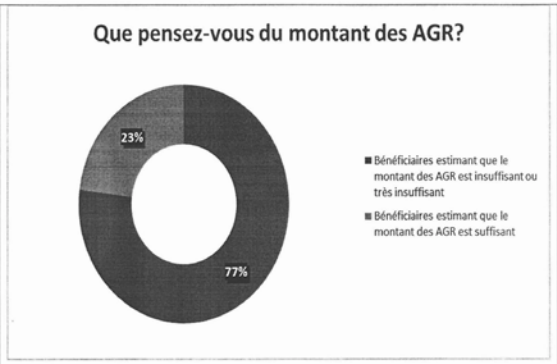 Aussi, le même sondage révèle que si les montants ont été jugés insuffisants dans l'ensemble, cette insuffisance est davantage renforcée quand il s'agit de projets d'embouche bovine. En effet, les bénéficiaires rencontrés ont majoritairement soutenu que les montants alloués étaient très insuffisants pour les AGR d'embouche bovine au regard du coût d'acquisition des intrants nécessaires à la mise en œuvre de cette activité. En conséquence, les montants qui y ont été alloués ne permettaient pas une exploitation optimale de ces initiatives économiques. Or, 3 451 projets sur 11 796 AGR de la période sous revue, soit 29% portaient sur l'embouche bovine.	

E.4.4/Dec-10

	De plus, l'embouche bovine a plusieurs variantes et peut porter sur un nombre de bovins variant de 2 à 4. Ainsi, sur les 3 451 projets d'embouche bovine, 92 soit 3%, portaient sur l'embouche bovine à quatre (4) têtes. Compte tenu du prix d'achat moyen d'un bovin, il convient de conclure que le montant des AGR peut difficilement permettre de mettre en œuvre ces projets d'embouche bovine de manière à rentabiliser l'investissement. L'équipe de vérification a en outre constaté que le projet FIER a financé plus d'AGR que de MER. Or, les MER ayant les montants les plus élevés, ont plus de chance de contribuer à la lutte contre la pauvreté à travers la possibilité de création d'emplois ruraux directs. Ainsi, sur la période allant de 2018 à 2021, sur un nombre total de 12 512 projets, seulement 716, soit 6% étaient des MER contre 11 796 d'AGR, soit 94%.	
55-59	**C5 : Les modalités de rétrocession des subventions aux jeunes ruraux ne favorisent pas la pérennité des activités financées par le projet FIER** L'équipe de vérification a constaté que pendant la période sous revue, le processus de rétrocession de la subvention aux jeunes ruraux par les SFD comportait des insuffisances. En réponse au Mémo adressé par l'équipe de vérification, deux (2) SFD ont envoyé la situation des jeunes ruraux ayant fini d'exécuter leurs projets sans avoir bénéficié du remboursement de leurs subventions. Il s'agit de Soroyiriwasso en raison de 318 jeunes ruraux dont 102 à Banamba, 188 à Kangaba et 28 à Ouélessebougou). Il s'agit également de CVECA-ON qui n'a pas restitué le DAT à 15 jeunes ruraux des	De façon générale, excepté le cas de du SFD SORO YIRIWASSO, le taux de rétrocession des subventions et des DAT est satisfaisant. Sur la base du constat de non encadrement dans l'utilisation des DAT après leur rétrocession, un dialogue a été entamé avec les SFD en vue d'encadrer son utilisation à la fin des remboursements des prêts. Des débuts d'amélioration ont été timidement constaté au niveau de certaines caisses notamment dans la région de Ségou.

E.4.4/Dec-10

	Communes rurales de Massala, Cinzana et Sakoiba dans le Cercle de Ségou rive droite. Il ressort également du sondage réalisé par l'équipe de vérification que globalement, les DAT ont été rétrocédés aux jeunes ruraux par les SFD sans grande difficulté à l'exception de quelques cercles. Ainsi, dans les villages de Tombolla et Naréna, Cercle de Kangaba, sur ces 24 jeunes ruraux sondés dont les activités économiques ont été financées par le projet FIER, neuf (9) ont affirmé ne pas avoir reçu la rétrocession de leurs subventions qui étaient pourtant dues soit 38%. **Graphique n°4 : situation de non-perception de la rétrocession des subventions aux jeunes ruraux concernés par le sondage effectué dans deux (2) villages du Cercle de Kangaba de 2018 à 2021**	

E.4.4/Dec-10

	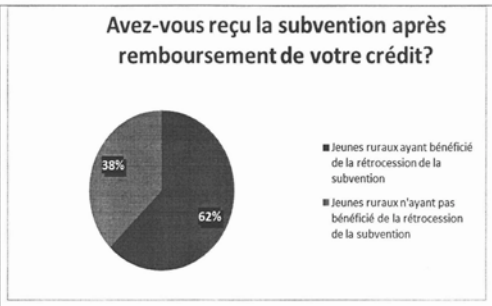 Dans les villages de Tombolla et Naréna (Cercle de Kangaba), le sondage effectué par l'équipe de vérification a pu établir que la non-rétrocession de la subvention a été citée comme la cause principale de l'arrêt des projets économiques de certains jeunes ruraux. Sur un échantillon de 24 projets, sept (7) étaient arrêtés au passage de l'équipe de vérification. Sur ces sept (7) projets, quatre (4) ont été arrêtés à cause de la non-rétrocession de la subvention. Par ailleurs, l'équipe de vérification a constaté que le projet FIER n'a pas suffisamment encadré les modalités de rétrocession des subventions aux jeunes ruraux. Les clauses des conventions de financement conclues entre l'UCN et les SFD n'ont prévu aucun mécanisme susceptible d'inciter les	

E.4.4/Dec-10

	jeunes ruraux à tirer le meilleur profit du DAT qui leur est rétrocédé sous forme de subvention au terme du remboursement des prêts contractés. En effet, ces conventions prévoient juste la rétrocession du DAT aux jeunes ruraux après le remboursement total ou partiel du crédit contracté auprès du SFD sans indiquer l'utilisation qui pourrait en être faite. L'équipe de vérification n'a pas reçu la preuve de l'utilisation de ces fonds rétrocédés dans le cadre des projets financés. Cet encadrement est important surtout pour les jeunes ruraux bénéficiaires d'AGR dans la mesure où le faible montant alloué à ce type de projet ne permet pas une très grande rentabilité économique. La subvention pourrait donc constituer un nouveau capital pour assurer la pérennité des activités économiques des jeunes.	
60-64	C6 : **L'UCN et les UCR n'ont pas procédé à une mise en œuvre efficiente des PTBA.** L'équipe de vérification a constaté que pendant la période sous revue, l'UCN et les UCR n'ont pas respecté les prévisions de dépenses à effectuer pour chacune des trois (3) composantes du projet. En effet, les composantes 1 « capacités institutionnelles et renforcement de l'offre de formation » et 2 « insertion et appui aux initiatives des jeunes ruraux » n'ont pas atteint les pourcentages de dépenses fixés respectivement à 19% et 68%. En effet, les activités de ces deux (2) composantes ont été financées respectivement à 18% et 63%. En revanche, la composante 3 « coordination et gestion » censée être plafonnée à 13% des dépenses a été financée à hauteur de 19.	Cette situation est justifiée par l'écart entre la prévision à la conception et la réalité du terrain. En effet, la composante B est essentiellement financée sur la catégorie Don et subventions dont le co-financier principal était le PAPAM à la conception puis INCLUSIF après la clôture du PAPAM. La mission de revue à mi-parcours effectuée en 2019 avait déjà conclu que « FIER doit anticiper la gestion du flux de projets AGR et MER entrants et sa capacité à les financer. Pour l'instant, tous les projets éligibles techniquement ont été retenus pour financement. Toutefois vu l'engouement créé par les premiers financements et l'ampleur de la demande potentielle dans les villages, il est recommandé de réfléchir aux flux de financement des projets par région et par

E.4.4/Dec-10

	Or, ce sont les 2 premières composantes et surtout la composante 2 qui ont un effet direct sur la lutte contre la pauvreté en ce sens que les dépenses y afférentes contribuent à financer les activités économiques au profit des jeunes ruraux. Quant aux dépenses de la composante 3, elles couvrent essentiellement le fonctionnement et la prise en charge des acteurs de mise en œuvre du projet. Au lieu d'être financées à hauteur de 68% des dépenses totales, les activités d'insertion économique des jeunes l'ont été à hauteur de 63%. Il n'est donc pas étonnant que les prévisions en termes de création d'AGR et de MER au profit des jeunes n'aient pas été atteintes. En effet, sur la période allant de 2018 à 2021, le projet n'a pu atteindre les objectifs de financement des activités économiques des jeunes ruraux. Sur un nombre total de 15 974 projets économiques à financer suivant les différents PTBA approuvés, 12 548 AGR et MER ont pu être financés soit un taux d'exécution de 79%. L'équipe de vérification a également constaté que l'UCN et les UCR n'ont pas procédé à une prévision réaliste des activités du PTBA de l'année 2021. En effet, depuis la 5ème session ordinaire du CNP tenue du 13 au 14 mai 2020, le CNP, après avoir constaté l'insuffisance des ressources, avait recommandé au Gouvernement « de solliciter du FIDA un financement additionnel du projet FIER jusqu'à son terme ». Alors que ce financement additionnel était toujours attendu, le PTBA 2021 a été validé lors de la 6ème session ordinaire du CNP tenue le 21 janvier 2021 pour un budget	cercle et à la disponibilité de la ressource pour financer les nouvelles vagues de projet. Les disponibilités de FIER et INCLUSIF sont limitées et des financements complémentaires doivent être recherchés ». Plusieurs raisons expliquent cette insuffisance de ressources, notamment la sous-estimation de certains coûts à la conception et la prise en charge de certaines activités non budgétisées initialement. L'exemple le plus frappant est l'écart entre le coût moyen des AGR à la conception et le coût moyen réel pratiqué qui est passé de 300 000 FCFA à plus 400 000 FCFA par unité. Ce constat d'insuffisance de ressources a fait l'objet d'une série de recommandations du comité de pilotage lors de sa 5ème session ordinaire tenue du 13 au 14 mai 2020 à Bamako. Le comité demande • Au Gouvernement, de solliciter du FIDA un financement additionnel du projet FIER jusqu'à terme. • Donner mandat au Président du Conseil Régional de Ségou, au nom des 4 Conseils Régionaux de porter la demande de financement additionnel du projet auprès du Ministre de l'Emploi et de la Formation professionnelle • Prévoir une session extraordinaire du Comité de pilotage pour faire le point de réalisation des recommandations 1 et 2 ;

E.4.4/Dec-10

	prévisionnel de 5 766 000 000 FCFA, destiné, entre autres, au financement de 2310 AGR et de 786 MER. Par la suite, la 2ème session extraordinaire du CNP, tenue le 25 juin 2021, a revu à la hausse le budget prévisionnel du PTBA 2021 qui est passé de 5 766 000 000 FCFA à 6 377 688 000 FCFA, avec une augmentation substantielle du montant à mobiliser auprès du projet INCLUSIF dont la contribution est ainsi passée à 56% des dépenses totales. Au final, le financement additionnel n'a pu être obtenu et le projet INCLUSIF n'a pu mobiliser les ressources attendues. Par conséquent, à cause de l'insuffisance des ressources financières, aucun des 3 096 projets économiques prévus n'a pu être financé. Ainsi, beaucoup d'AGR et de MER, bien qu'ayant été validés et déclarés éligibles au financement, n'ont pu être financés. En conséquence, à la date d'achèvement du projet, les jeunes ruraux promoteurs desdits projets attendaient toujours d'être financés. Entre temps, les frais de gestion des comptes qu'ils ont ouverts dans les SFD pour que leurs dossiers soient validés par les CRS, ne cessent de s'accumuler, créant ainsi un endettement généralisé vis-à-vis des SFD, en attendant un éventuel déblocage du financement des projets.	Le premier projet du PTBA 2021 adopté par le comité de pilotage le 21 janvier 2021 a été soumis dans le cadre d'une approche volontariste et optimiste pour la mobilisation du financement additionnel. Cependant, après la transmission de la requête au FIDA le 15 mars 2021 et L'allocation financière de FIDA11 étant épuisée pour le Mali, le FIDA a notifié qu'une réponse favorable pourra être donné formellement à cette requête dès que les ressources de la reconstitution des fonds sous FIDA12 seront disponibles. Ainsi, l'option d'élargir la convention de co-financement avec le projet INCLUSIF pour minimiser l'écart a été mis en avant avec l'accord initial de ce projet et a fait l'objet de plusieurs échanges entre les projets FIER et INCLUSIF dans le cadre de l'approche Programme Pays avec la participation du FIDA et les 02 tutelles conduisant ainsi au PTBA 2021 révisé. En conclusion, la situation financière du projet notamment sur la catégorie Dons et subventions (composante B) n'était plus en mesure de financer d'autres activités. Toutefois, le taux d'avancement physique des indicateurs clés était globalement satisfaisants alors qu'au niveau de la composante A les efforts étaient toujours nécessaires pour réduire les écarts. La composante C a été initialement sous-évalué à la conception comparativement aux autres projets FIDA actifs au Mali.

Signature du responsable de l'entité vérifiée

E.4.4/Dec-10

MINISTERE DE L'EMPLOI DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (MEFP)
****

FORMATION PROFESSIONNELLE, INSERTION ET APPUI A L'ENTREPRENEURIAT DES JEUNES RURAUX-FIER

****

Unité de Coordination Nationale (UCN)

République du Mali
Un Peuple-Un But-Une Foi
****

N° 00073 /FIER-UCN

Bamako, le 24 Juillet 2016

Le Coordinateur du Projet de Formation Professionnelle Insertion et Appui à l'Entrepreneuriat des Jeunes Ruraux (FIER)

A

Monsieur le Directeur Général de la CAECE-JIGISEME

OBJET : Constats de la mission de supervision.

Monsieur le Directeur Général,

Lors de la dernière mission de supervision, nous avons constaté que :

- le montant des frais d'ouverture de compte est de 15 000 FCFA pour les AGR ;
- les frais de tenue des compte (500 FCFA/mois) sont prélevés avant le contrat de prêt;
- le taux d'intérêt est de 11% l'an.

Aussi, ai-je l'honneur de vous demander de bien vouloir réévaluer, dans la mesure du possible, le cas des jeunes financés par le projet FIER en raison de leur vulnérabilité en :

- alignant les frais d'ouverture de compte des projets des jeunes sur les conditions de vos microcrédits (1750 FCFA);
- révisant à la baisse les frais de tenue des comptes et les prélevant après le contrat de prêt.

Nous saluons les efforts que vous avez déjà fais mais les constats suscités commencent à démotiver les jeunes. Notre objectif est de réaliser les conditions d'une relation permanente entre vous les jeunes que nous accompagnons.

En comptant sur votre bonne compréhension et disponibilité entière, veuillez recevoir Monsieur le Directeur général, l'assurance de ma franche collaboration.

Le Coordinateur National

Dr Héry COULIBALY
Chevalier de l'Ordre National

Projet Formation professionnelle, Insertion et appui à l'Entrepreneuriat des Jeunes Ruraux (FIER)
Korofina-Nord ; Rue 124 ; Porte 172 ; Téléphone : +223 20 24 08 04 ; M@il: ucnbko@fier-mali.org; site web: fier-mali.org

C.A.E.C.E - JIGISEME

UNION DES CAECE DU MALI

CAISSES ASSOCIATIVES D'EPARGNE ET DE CREDIT
DES ENTREPRENEURS ET COMMERÇANTS

88, rue 365, Hamdallaye, ACI 2000 commune IV, District de Bamako - B.P.E 4396 - Tél : 20 29 75 88 / 20 29 75 89 - Fax : 20 29 75 92

Agrément n°04-2331/MEF-SG du 15 novembre 2004
Registre n°D/lu.04.0563/CAS/SFD (Ministère de l'Economie et des Finances)

Monsieur
Le Coordinateur National
Projet Formation Professionnel, Insertion et Appui à l'Entrepreneuriat des jeunes Ruraux *(FIER)*
Bamako - Mali

V/Réf : n° 00097/FIER - UCN du 25 septembre 2018
N/Réf: n°089 -2018/DGU/CAECE-JIGISEME

Bamako, le 27 septembre 2018

Objet : Alignement des montants de parts sociales et de frais d'ouverture de compte des jeunes cibles du projet FIER aux conditions offertes aux sociétaires CAECE éligibles à la «Composante Micro-Crédit» de la CAECE

Monsieur le Directeur National,

En réponse à votre correspondance citée en référence, la Direction Générale de la CAECE a l'honneur et le plaisir de vous offrir les d'allègements suivants, sur les montants de parts sociales et de frais d'ouverture de comptes des jeunes cibles du projet FIER, et ce, en conformité avec le Politique de Crédit en vigueur dans les caisses de base du Réseau des CAECE du Mali, en ce qui concerne les sociétaires éligibles à la **«Composante Micro-Crédit»** de la CAECE :

- **Pour les montants de crédit compris entre FCFA 25.000 et n'atteignant pas FCFA 250.000**
  - part sociale : FCFA : 500
  - droit d'adhésion : FCFA : 1.250

  Total : .....FCFA 1.750

- **Pour les montants de crédit compris entre FCFA 250.000 et n'excédent pas FCFA 500.000**
  - part sociale : FCFA : 500
  - droit d'adhésion : FCFA : 14.500

  Total : ..... FCFA 15.000

- **Pour les montants de crédit dépassant FCFA 500.000**
  - part sociale : FCFA : 30.000
  - droit d'adhésion : FCFA : 20.000

  Total : ..... FCFA 50.000

KAFO JIGINEW

Kafo Jiginew ACI 2000. BP E 4213 - Standard: 20 29 51 25 - Fax: 20 29 35 47.
Rue: 286 - Porte: 300 - Bamako - Mali
Kafojiginew@orangemali.net

Bamako, le 25 juillet 2017

DIRECTION GENERALE

A

Monsieur le Coordinateur du Projet de Formation Professionnelle Insertion et Appui à l'Entrepreneuriat des Jeunes Ruraux (FIER)

V/Réf. : 00072/FIER-UCN
N/Réf. : 394/07/2017/IK/MD.

Objet: Accusé de réception.

Monsieur le Coordinateur,

Nous accusons réception de votre correspondance ci-dessus indiquée relative aux constats faits par votre mission de supervision. Nous vous remercions pour tous les efforts que vous déployez pour perdurer notre partenariat.

Après nos analyses, et compte tenu du partenariat fécond qui existe entre nos deux structures, nous vous annonçons que nous sommes favorables à la suppression du DGA (caution de 10 %) et à la baisse du taux d'intérêt à 15 % au lieu de 18 %.
Quant aux frais d'ouverture et les frais de tenue des comptes, nous vous informons que ces conditions font partie des règles générales de crédit approuvées par le Conseil d'Administration auxquelles nous ne pouvons faire une dérogation.

Nous vous assurons de toute notre disponibilité à vous accompagner dans vos projets destinés aux jeunes.

Comptant sur votre compréhension, et vous réitérant nos remerciements, veuillez agréer, Monsieur le Coordinateur, l'expression de notre franche collaboration.

par la loi N° 10-013
Mai 2010 portant
entation des SFD
li et de son décret
lication.

sur le registre
F.D du MEF sous
éro 3/ 14.96.0071

agréé suivant
N° 06-2260/MEF-SG
Octobre 2006.

Le Directeur Général

Kafo Jiginew
Le Directeur Général
Direction Générale

David DAO

COURRIER ARRIVE
Sous le N° 00425
Le 01-08-2017

L'institution de microfinance qui vous comprend

Kafo Jiginew

Espérant la présente conforme à vos attentes, je vous prie de croire, Monsieur le Coordinateur National, à l'assurance de ma très haute considération.

Le Directeur Général

Modibo M. DIARRA

CC : *DGA, DEB, DF, DSF, Tous Gérants*

Page **2** sur **2**

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple – Un But – Une Foi

Bamako le, 14 novembre 2023

BUREAU DU VERIFICATEUR GENERAL

Du : Vérificateur Général du Mali

A : Monsieur le Coordinateur de l'Unité de Coordination Nationale

Objet : Formulaire de transmission des constatations issues de la vérification de performance de la gestion du Projet Formation professionnelle, Insertion et appui à l'Entrepreneuriat des jeunes Ruraux, pour la période allant du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2021.

Recommandations	**Pour chaque recommandation, l'entité vérifiée si elle accepte ou non**	
	Oui	**Non**
Recommandation 1 Le Coordinateur de l'Unité de Coordination Nationale doit veiller à une meilleure prise en compte des femmes dans l'insertion économique des jeunes ruraux.	X	
Recommandation 2 Le Coordinateur de l'Unité de Coordination Nationale doit veiller à harmoniser les relations contractuelles avec les jeunes ruraux et les Systèmes Financiers Décentralisés	X	
Recommandation 3 Le Coordinateur de l'Unité de Coordination Nationale doit veiller à ce que les financements soient débloqués immédiatement après la validation des projets par les Comités Régionaux de Sélection	X	
Recommandation 4 Le Coordinateur de l'Unité de Coordination Nationale doit veiller à ce que les Organisations Non Gouvernementales, chargées de l'accompagnement des jeunes ruraux, puissent assurer la formation	X	

E.4.5/Dec-10

technique avant tout début de mise en œuvre des projets économiques		
Recommandation 5 Le Coordinateur de l'Unité de Coordination Nationale doit fixer un délai pour la rétrocession de la subvention aux jeunes ruraux et veiller à ce que ce délai soit respecté par les Systèmes Financiers Décentralisés	X	
Recommandation 6 Le Coordinateur de l'Unité de Coordination Nationale doit assurer un meilleur encadrement des modalités de rétrocession des subventions aux jeunes ruraux	X	
Recommandation 7 Le Coordinateur de l'Unité de Coordination Nationale doit respecter le plafond de dépenses prévisionnelles par composante de mise en œuvre du projet.	X	
Recommandation 8 Le Coordinateur de l'Unité de Coordination Nationale doit renforcer le suivi auprès des Systèmes Financiers Décentralisés en ce qui concerne la gestion de la subvention allouée aux jeunes ruraux	X	
Recommandation 9 Le Coordinateur de l'Unité de Coordination Nationale doit veiller à l'atteinte des objectifs fixés dans les Programmes de Travail et Budget Annuels en ce qui concerne notamment les cibles relatives à l'insertion économique des jeunes ruraux.	X	
Commentaires du Responsable de l'entité vérifiée : **Recommandation 3** Le Coordinateur de l'Unité de Coordination Nationale doit veiller à ce que les financements soient débloqués immédiatement après la validation des projets par les Comités Régionaux de Sélection *La mise en œuvre de cette recommandation est liée à l'exécution des formations techniques préalable au financement et à l'internalisation du financement au niveau du projet.*		

Signature du responsable de l'entité vérifiée

Date d'établissement :

E.4.5/Dec-10

Lettre de transmission de l'extrait du rapport provisoire au Ministre de l'Entreprenariat national, de l'Emploi et de la Formation professionnelle et éléments de réponse.

République du Mali
Un Peuple - Un But - Une Foi

BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

Bamako, le 16 novembre 2023

N°conf.0781/2023/BVG

CONFIDENTIEL

Le Vérificateur Général

A

Madame le Ministre de l'Entreprenariat national, de l'Emploi et de la Formation professionnelle.
- Bamako -

Objet : Transmission de l'extrait du rapport provisoire pour observations.

Madame le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport provisoire de la mission de vérification de performance de la gestion du Projet Formation professionnelle, Insertion et appui à l'Entrepreneuriat des jeunes Ruraux (FIER), pour la période allant du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2021, en vous demandant de bien vouloir me faire parvenir les éléments de réponse y afférents, **au plus tard le 22 novembre 2023**.

Je voudrais préciser que l'article 18 de la Loi n°2021-069 du 23 décembre 2021 instituant le Vérificateur Général lui impose d'accorder aux entités vérifiées un délai d'un mois pour produire leurs éléments de réponse. Toutefois, au regard de l'urgence que commande la finalisation de cette vérification, réalisée **sur saisine**, je vous saurais gré de me faire parvenir vos éléments de réponse dans le délai ci-dessus indiqué.

Vous trouverez, à cet effet, les formulaires à renseigner, annexés à la présente lettre.

Il est important de rappeler qu'à défaut d'éléments de réponse dans le délai indiqué, les observations relevées seront considérées comme définitives.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, ***Madame le Ministre***, en l'assurance de mes respectueux hommages.

Pièces jointes :
- Extrait du Rapport provisoire ;
- Formulaire sur les constatations ;
- Formulaire sur les recommandations ;
- Clé USB contenant la version électronique des formulaires à renseigner et à renvoyer au BVG.

Le Vérificateur Général,

BUREAU DU VERIFICATEUR GENERAL ★ REPUBLIQUE DU MALI UN PEUPLE-UN BUT-UNE FOI VERIFICATEUR GENERAL

Samba Alhamdou BABY
Commandeur de l'Ordre National

MINISTERE DE L'ENTREPRENARIAT NATIONAL, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
****
SECRETARIAT GENERAL
****

N° 0169 --/MENEFP-SG

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple – Un But – Une Foi

Bamako, le 22 NOV 2023

Le Ministre de l'Entreprenariat National, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

A

Monsieur le Vérificateur Général

Réf. V/L Conf. N°0781/2023/BVG du 16 novembre 2023.

Objet : Transmission de réponses sur l'extrait du rapport provisoire de la vérification de performance du Projet FIER.

Monsieur le Vérificateur Général,

Faisant suite à votre lettre dont l'objet et la référence sont ci-dessus cités, j'ai l'honneur de vous transmettre les éléments de réponses sur les constatations et les recommandations contenues dans l'extrait du rapport provisoire de la vérification de performance du Projet Formation Professionnelle, Insertion et appui à l'Entreprenariat des Jeunes Ruraux (FIER), au titre des exercices 2018, 2019, 2020 et 2021.

Veuillez recevoir, Monsieur le Vérificateur Général, l'expression de ma considération distinguée.

Pièces jointes :
- Formulaire de réponses sur les constatations ;
- Formulaire de réponses sur les recommandations.

Le ministre,

BUREAU DU VERIFICATEUR GENERAL
Courrier Arrivée
Le: 23-11-2023
N°: 01500

Madame BAGAYOKO Aminata TRAORE
Chevalier de l'Ordre national

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple – Un But – Une Foi

Bamako le, 14 novembre 2023

BUREAU DU VERIFICATEUR GENERAL

Du : Vérificateur Général du Mali

A : Madame le Ministre de l'Entreprenariat national, de l'Emploi et de la Formation professionnelle

Objet : Formulaire de transmission des constatations issues de la vérification de performance de la gestion du Projet Formation professionnelle, Insertion et appui à l'Entrepreneuriat des jeunes Ruraux, pour la période allant du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2021.

N° Paragraphe	Constatations	Réponses de l'entité vérifiée
29-35	**C1 : Les organes d'orientation et de pilotage du projet FIER ne remplissent pas leur rôle de gouvernance et de surveillance stratégique du projet.** Il ressort des travaux de l'équipe de vérification qu'au cours de la période de vérification l'application des recommandations issues des missions de supervision comporte d'importantes lacunes. A titre illustratif, la mission conjointe de revue à mi-parcours du projet FIER, ordonnée par le Gouvernement de la République du Mali et le FIDA du 25 avril au 10 mai 2019 avait recommandé que les conditions de prêt des SFD soient adaptées aux conditions réelles des jeunes ruraux ciblés. En effet, ladite mission avait constaté que les	Les efforts d'allègement des conditions d'accès des jeunes aux financements des SFD consignés dans les bilans des PTBA ont été pris en compte par le comité. Aussi, dans le cadre de sa mission d'orientation et de pilotage, le comité de pilotage a servi de cadre pour déclencher et soutenir le processus de recherche du financement

E.4.4/Dec-10

	« prestataires de services financiers perçoivent des taux d'intérêt usure, ainsi que des frais correspondants, sur les prêts accordés aux jeunes ciblés bénéficiant d'un soutien du projet FIER ». Nonobstant plusieurs sessions tenues après cette mission de supervision, le CNP n'a instruit aucune action à l'UCN allant dans le sens de la mise en œuvre effective de cette recommandation dont l'impact est considérable sur la réalisation des objectifs du projet FIER. La mission de vérification a constaté la non-application de cette recommandation sur les jeunes qui ont continué à bénéficier de prêts auprès des SFD à des taux élevés, ne leur permettant pas d'assurer une rentabilité économique de leurs projets. En outre, plusieurs autres insuffisances ont été décelées par différentes missions de supervision sans qu'aucune mesure ne soit arrêtée par le CNP en vue de l'application des recommandations y afférentes, **tel qu'il ressort de l'Annexe 2.** Ces faiblesses ont eu un impact négatif sur l'efficacité des actions inscrites dans les PTBA. Il appartenait donc au CNP de veiller à ce que lesdites recommandations soient appliquées par les acteurs opérationnels afin de favoriser l'atteinte des objectifs fixés. **Le détail des insuffisances signalées par les rapports des missions de supervision et leur impact négatif sur la mise en œuvre du projet FIER se trouve en Annexe 2.** En outre, l'équipe de vérification a analysé les quatre (4) PV de sessions du CNP mis à sa disposition pour déterminer la nature stratégique des délibérations relatives à la surveillance et à la gouvernance du Projet FIER. Il ressort de cette analyse que les points inscrits à l'ordre du jour portaient essentiellement sur les attributions de routine du CNP telles que la validation des PTBA, le suivi des recommandations formulées lors des sessions précédentes, l'examen des rapports d'audit. Toutefois, l'équipe de vérification a constaté	complémentaire (voir 5ème et 6ème sessions du CP).

E.4.4/Dec-10

	qu'aucune action d'orientation et de pilotage n'a été inscrite à l'ordre du jour, ni discutée lors desdites sessions. De plus, l'équipe de vérification a constaté une déficience dans l'orientation et le pilotage au niveau régional. En effet, les CRC censés jouer cette mission ont été créés dans les quatre Régions mais n'ont été opérationnels que dans la Région de Ségou. Cette déficience s'est notamment illustrée par un déficit de suivi du projet au niveau régional qui n'a pas permis de détecter et de corriger plusieurs insuffisances. Ces insuffisances sont d'autant plus importantes que le CNP et les CRC sont chargés de veiller à ce que le Projet FER remplisse son mandat et de surveiller le suivi des recommandations des missions de supervision	
49-54	**C2 : Les montants individuels alloués aux jeunes ruraux pour la mise en œuvre d'AGR ne favorisent pas l'atteinte des objectifs du projet FIER** L'équipe de vérification a constaté que les montants individuels destinés au financement des AGR ont été insuffisants durant la période sous revue. En effet, les documents de conception du projet FIER ont fixé le montant minimum de la subvention allouée aux AGR à 100 000 FCFA et le montant maximum à 500 000 FCFA, soit un montant moyen de 300 000 FCFA. Il ressort des diligences menées par l'équipe de vérification que les montants individuels des subventions AGR ont été insuffisants et n'ont pas permis aux jeunes ruraux d'assurer une mise en œuvre optimale de leurs projets. Ces montants varient entre 111 900 FCFA et 496 000 FCFA. En effet, il ressort du sondage effectué par l'équipe de vérification que 102 jeunes ruraux sur les 133 ayant bénéficié d'AGR pendant la période sous revue, soit 77%, ont estimé que les montants qu'ils ont reçus étaient insuffisants ou très	Conformément à sa stratégie d'intervention, le projet a prévu des parcours différenciés en fonction des capacités financières et organisationnelles des jeunes initiateurs des projets économiques. Les coûts plafonnés ont été fixés en tenant compte de cette réalité à la conception. A cet effet, le parcours MER était censé assurer plus d'autonomie et rentabilité financière pour les jeunes dont la capacité d'endettement de de gestion sont relativement adaptée. Toutefois, l'équipe du projet a fait des

E.4.4/Dec-10

	insuffisants pour leur permettre de rentabiliser leurs activités économiques. 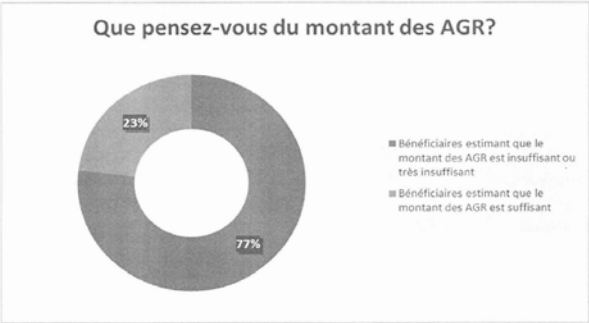 Aussi, le même sondage révèle que si les montants ont été jugés insuffisants dans l'ensemble, cette insuffisance est davantage renforcée quand il s'agit de projets d'embouche bovine. En effet, les bénéficiaires rencontrés ont majoritairement soutenu que les montants alloués étaient très insuffisants pour les AGR d'embouche bovine au regard du coût d'acquisition des intrants nécessaires à la mise en œuvre de cette activité. En conséquence, les montants qui y ont été alloués ne permettaient pas une exploitation	efforts en dépassant les coûts moyens prévus au niveau des AGR de 300 000 FCFA à plus de 450 000 FCFA.

E.4.4/Dec-10

	optimale de ces initiatives économiques. Or, 3 451 projets sur 11 796 AGR de la période sous revue, soit 29% portaient sur l'embouche bovine. De plus, l'embouche bovine a plusieurs variantes et peut porter sur un nombre de bovins variant de 2 à 4. Ainsi, sur les 3 451 projets d'embouche bovine, 92 soit 3%, portaient sur l'embouche bovine à quatre (4) têtes. Compte tenu du prix d'achat moyen d'un bovin, il convient de conclure que le montant des AGR peut difficilement permettre de mettre en œuvre ces projets d'embouche bovine de manière à rentabiliser l'investissement. L'équipe de vérification a en outre constaté que le projet FIER a financé plus d'AGR que de MER. Or, les MER ayant les montants les plus élevés, ont plus de chance de contribuer à la lutte contre la pauvreté à travers la possibilité de création d'emplois ruraux directs. Ainsi, sur la période allant de 2018 à 2021, sur un nombre total de 12 512 projets, seulement 716, soit 6% étaient des MER contre 11 796 d'AGR, soit 94%.	

Signature du responsable de l'entité vérifiée

Le Secrétaire Général

Drissa Sundo

E.4.4/Dec-10

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple – Un But – Une Foi

Bamako le, 14 novembre 2023

BUREAU DU VERIFICATEUR GENERAL

Du : Vérificateur Général du Mali

A : Madame le Ministre de l'Entreprenariat national, de l'Emploi et de la Formation professionnelle

Objet : Formulaire de transmission des constatations issues de la vérification de performance de la gestion du Projet Formation professionnelle, Insertion et appui à l'Entrepreneuriat des jeunes Ruraux, pour la période allant du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2021.

Recommandations	**Pour chaque recommandation, l'entité vérifiée si elle accepte ou non**	
	Oui	**Non**
Recommandation 1 : Le Ministre de l'Entreprenariat national, de l'Emploi et de la Formation professionnelle doit veiller à ce que le Comité National de Pilotage suive l'application des recommandations des missions de suivi et de supervision.	X	
Recommandation 2 : Le Ministre de l'Entreprenariat national, de l'Emploi et de la Formation professionnelle doit veiller à l'opérationnalité des Comités Régionaux de Concertation pour un suivi rapproché de la mise en œuvre des activités planifiées.	X	
Recommandation 3 Le Président du Comité National de Pilotage doit veiller à ce que les montants des projets financés soit ajusté en fonction des besoins des jeunes ruraux.		X

E.4.5/Dec-10

Commentaires du Responsable de l'entité vérifiée : Le montant des projets des jeunes est le résultat d'une application des procédures convenues dans les documents du projet (avec des conditions et seuil d'éligibilité) et l'aboutissement d'un plan d'affaire validé par les différentes instances d'approbation. Pour rappel, les montants des projets ont été déterminés à la suite d'étude de faisabilité ayant conduit à la formulation du projet FIER. L'intervention du comité de pilotage dans le plafonnement ou l'ajustement des montants risque de bouleverser toute la logique de conception des projets des jeunes.		

Signature du responsable de l'entité vérifiée **Date d'établissement :**

Le Secrétaire Général

Prima Fundo

Ministère de l'Entreprenariat National, de l'Emploi et de la Formation professionnelle
Le Cabinet du Ministre
République du Sénégal
Un Peuple - Un But - Une Foi
Le Secrétaire Général

E.4.5/Dec-10

Tableau de validation de la procédure contradictoire (E.4.7).

RÉF. : E4.7

TABLEAU DE VALIDATION DU RESPECT DE LA PROCÉDURE CONTRADICTOIRE

BVG Mali
Bureau du Vérificateur Général du Mali

Nom de l'entité vérifiée

PROJET FIER

N° Paragraphe	Constatations	Réponses de l'UCN du projet FIER	Décisions du BVG (y compris les raisons qui les sous-tendent)
34-38	**C1 : Le projet FIER a pris en compte le genre dans l'insertion économique des jeunes ruraux, toutefois, la parité homme-femme n'est pas respectée.** L'équipe de vérification a constaté que pendant la période sous revue, le projet FIER a atteint un taux de 43% sur une prévision de 50% en termes d'insertion économique des jeunes femmes rurales. Toutefois, il n'a pu atteindre la proportion prévisionnelle. En effet, l'un des objectifs du projet FIER est de contribuer à la lutte contre la pauvreté tout en respectant la parité homme/femme. A la suite de ses travaux, l'équipe de vérification a constaté que sur 12 513 AGR et MER financées au profit des jeunes ruraux, 5 406 l'ont été au profit des jeunes femmes rurales, soit 43%. Il ressort du graphique ci-dessus que le taux de 43% d'insertion économique des jeunes femmes, quoi que satisfaisant, reste tout de même en deçà de la cible fixée à 50%.	RAS	**La constatation est maintenue.** L'entité n'a pas d'observation.

RÉF. : E4.7

TABLEAU DE VALIDATION DU RESPECT DE LA PROCÉDURE CONTRADICTOIRE

BVG Mali
Bureau du Vérificateur Général du Mali

39-43	**C2 : L'Unité Nationale de Coordination ne s'est pas assurée de la mise en place d'un cadre optimal entre les SFD et les jeunes ruraux** L'équipe de vérification a constaté que les modalités régissant les relations contractuelles entre les SFD et les jeunes ruraux comportent plusieurs insuffisances. En effet, il ressort des conventions de financement que chaque SFD gère ses relations avec les jeunes ruraux selon ses propres conditions et procédures. Ainsi, la vérification a révélé que pour le même projet, les SFD avaient des frais d'ouverture de comptes et des taux d'intérêt différents pour des jeunes ruraux des mêmes localités bénéficiant de l'appui du même projet. D'un SFD à un autre, les taux d'intérêt appliqués diffèrent, tout comme à l'intérieur d'un même SFD, les taux d'intérêt changent d'un cercle à un autre. Mieux, un même SFD peut appliquer des taux d'intérêt différents à l'intérieur du même cercle. Premièrement, les taux d'intérêt appliqués par les SFD varient de 11% (CAECE-Jigisèmè) à 24% (RMCR). En second lieu, un même SFD n'applique pas le même taux selon sa zone d'intervention. A titre illustratif, le taux d'intérêt de Kafo jiginew	Le contexte de mise en œuvre du volet de facilitation de l'accès aux services financiers du projet est marqué par les considérations et contraintes suivantes : 1. Au démarrage du projet, conformément aux orientations du FIDA dans le cadre de l'approche Programme pays, il a été préconisé que le projet bénéficie de l'expertise technique et de l'appui-conseil du Programme de Micro finance Rurale (PMR), également financé par le FIDA. L'unité de Coordination Nationale ainsi que les unités de	**La constatation est maintenue.** L'entité confirme l'existence d'insuffisances liées à la qualité des conventions de partenariat avec les SFD. Elle a versé au dossier une correspondance adressée au SFD CAECE-Jigisèmè et Kafo Jiginew pour leur demander d'alléger les conditions applicables aux jeunes ruraux à savoir la réduction des frais d'ouverture de compte et des taux d'intérêt. Toutefois, la constatation pointe du doigt la disparité de ces conditions d'un SFD à un autre. A titre illustratif, dans sa réponse à la demande formulée par le projet, le DFD CAECE-

	était de 11% dans le Cercle de Baraouéli et 18% dans le Cercle de Yorosso. Dans les Cercles de Kadiolo et Kolondiéba, le taux d'intérêt appliqué était tantôt 11%, tantôt 18% pour le même SFD Kafo jiginew . De même, le SFD Nyesigiso applique un taux d'intérêt de 15% dans les Cercles de Bafoulabé et Kéniéba contre 16% dans le Cercle de Kita et 18% dans les Cercles de Ségou, Bla, Kita et une partie du Cercle de Bafoulabé. Quant à CAECE-Jigisèmè, son taux d'intérêt est de 18% dans le Cercle de Kadiolo contre 11% dans les Cercles de Kolokani, Banamba, Baraouéli, Kangaba et Kita. L'équipe de vérification a également constaté qu'au-delà des disparités, les conditions appliquées par certains SFD ne sont pas de nature à fidéliser les jeunes ruraux dans une optique de pérennisation de leurs relations avec les institutions de microfinance. En effet, il ressort du sondage réalisé par l'équipe de vérification que si la plupart des jeunes ruraux sondés ont gardé leurs comptes ouverts, il n'en demeure pas moins que 94 jeunes sur 141, soit, 67% n'ont pas sollicité de prêt auprès de SFD après la rétrocession de leur DAT. Or, l'un des objectifs visés par le projet FIER consiste à créer	coordinations régionales étaient déprouvées des spécialistes en finances rurales. La fonction est cumulée dans le mandat de l'expert insertion économique. A ce titre, la première étude de base ayant servi de cartographie et de sélection des SFD, de même que l'élaboration des conventions ont été conduites dans cet état d'esprit. 2. Les jeunes adhèrent librement aux SFD partenaires de leur choix en fonction	Jigisèmè a accepté d'alléger les conditions sans pour autant mettre fin à la disparité des jeunes ruraux. En effet, les frais d'ouverture des comptes ont été fixés à 1 750 FCFA pour les montants de crédit compris entre 25 000 FCFA et 250 000 FCFA ; à 15 000 lorsque le montant du crédit est compris entre 250 000 FCFA et 500 000 FCFA et à 50 000 FCFA lorsque le montant du crédit demandé dépasse 500 000 FCFA. C'est justement cette différence de traitement qui a été décrié par l'équipe de vérification car deux (2) d'un même village, ayant bénéficié de crédit au niveau de CAECE-Jigisèmè ne sont pas soumis aux mêmes frais

RÉF. : E4.7

TABLEAU DE VALIDATION DU RESPECT
DE LA PROCÉDURE CONTRADICTOIRE

BVG Mali
Bureau du Vérificateur
Général du Mali

	une relation de confiance entre les SFD et les jeunes ruraux pour que leurs relations contractuelles puissent continuer bien après la clôture du projet. L'analyse des résultats du sondage tend à démontrer que les jeunes ruraux, pour la plupart, ne sont pas dans la dynamique de pérenniser cette relation de collaboration avec les SFD une fois leur DAT rétrocédé. Ils soutiennent majoritairement se contenter des DAT rétrocédés pour éviter les frais de gestion des comptes (agios) et les taux d'intérêts qu'ils estiment élevés. C'est l'exemple de Soroyiriwasso, RMCR, Nyesigiso ou Kafojiginew qui appliquent un taux d'intérêt de 18%. Quant à CVCA-sinisigi, RMCR, CVCA-ON et Nyesigiso, leurs taux d'intérêt peuvent aller jusqu'à 24% dans certaines de leurs zones d'intervention. Ces taux sont élevés alors que le risque financier est très faible pour les prêts MER et nul pour les prêts AGR. En effet, le projet FIER garantit à 100% le montant de la subvention AGR octroyée aux jeunes ruraux par les SFD, ce qui annule le risque de non-remboursement. En ce qui concerne les prêts MER, ils sont garantis à hauteur de 60% par le projet FIER, ce qui en réduit considérablement le risque financier encouru par les SFD. L'existence d'une garantie solide semble inconciliable	des conditions offertes. Des insuffisances liées à la qualité des conventions de partenariat avec les SFD, à la qualité du suivi et au déficit d'expertise technique interne ont vite été constatées et ont fait l'objet d'amélioration continue comme la mise en place des comités de suivi des conventions et l'allègement des conditions d'ouverture et les taux au niveau de certains SFD (cf. lettres Kafo et CAECE). Cette situation a été capitalisée par le projet dans le cadre de la formulation de FIER2, en	d'ouverture des comptes selon le montant de l'AGR dont ils ont bénéficié. De même, Kafo Jiginew a accepté de revoir à la baisse le taux d'intérêt de 18% à 15%. Nonobstant cette réduction, la disparité existe avec les autres SFD. Toutefois, Kafo-Jiginew n'a pas répondu favorablement à la demande de réduction des frais d'ouverture et de tenue des comptes au motif que ceux-ci sont alignés sur la politique de crédit du SFD. L'entité affirme que le recrutement d'un spécialiste en finance rurale a été prévu dans FIER 2, ce qui peut contribuer à mieux appréhender la préoccupation soulevée par

	avec les taux d'intérêts élevés appliqués par les SFD. De plus, les SFD appliquent ces taux d'intérêt sur la totalité du crédit alloué aux jeunes ruraux, comprenant non seulement leur apport mais aussi la subvention du projet FIER. Pour un prêt AGR, le taux d'intérêt est appliqué sur la subvention du projet représentant 90% du montant du crédit. Pour un prêt MER, le taux d'intérêt est appliqué non seulement sur les 30% d'apport du SFD, mais également sur les 60% de subvention du projet FIER. Il reste entendu que l'application de ce taux d'intérêt aux ressources du projet FIER augmente le montant à rembourser et limite la rentabilité des projets économiques mis en œuvre par les jeunes ruraux.	proposant le recrutement d'un spécialiste en finance rurale dédiée à cette fonction au sein de l'équipe du projet. La proposition a été prise en charge dans le document final.	l'équipe de vérification.
44-48	**C3 : L'UCN et des ONG n'ont pas fait preuve d'efficience dans l'accompagnement des jeunes ruraux.** L'équipe de vérification a constaté qu'au cours de la période de vérification, l'UCN et des ONG d'accompagnement n'ont pas fait preuve d'efficience dans l'accompagnement des jeunes ruraux. Dans le dispositif du projet FIER, les jeunes ruraux, une fois leurs projets validés en CRS, doivent avoir accès aux formations techniques avant la mise en œuvre de	Cette situation reflète plus la période 2018 et 2019. A partir de 2020, comme en témoigne les bilans de 2020 et 2021 la situation a complètement changé. Les changements apportés au niveau de la forme de partenariat et les modalités	**La constatation est maintenue.** L'entité reconnait que le dysfonctionnement a existé entre 2018 et 2019. Toutefois, elle affirme qu'à partir de 2020, des changements ont été

RÉF. : E4.7

TABLEAU DE VALIDATION DU RESPECT
DE LA PROCÉDURE CONTRADICTOIRE

BVG Mali
Bureau du Vérificateur
Général du Mali

	leurs activités économiques. Ces formations techniques sont censées leur apporter des compétences pratiques indispensables à la bonne mise en œuvre de leurs projets. L'équipe de vérification a identifié deux (2) insuffisances qui ne donnent pas l'assurance que les jeunes ruraux puissent mettre en œuvre leurs projets sans difficulté. D'une part, les financements ne sont pas effectifs aussitôt après la validation des projets par les CRS. Ainsi, il s'écoule un délai assez important entre la validation des projets par les CRS et la mise à disposition du financement aux jeunes ruraux. A titre illustratif, dans le Cercle de Kadiolo (Région de Sikasso), il s'est écoulé des délais allant jusqu'à trois (3) mois entre l'étape de validation des projets et celle de leur financement. D'autre part, les formations techniques interviennent très souvent après le financement, donc le début de mise en œuvre des projets. Or, ces formations doivent avoir lieu avant tout début de mise en œuvre des projets par les jeunes ruraux pour leur permettre de capitaliser les connaissances acquises. A titre illustratif, il ressort du rapport de formation technique de l'ONG GRAADECOM qu'en 2020, 334 jeunes provenant de sept (7) Communes du Cercle de Kadiolo ont reçu leur formation du 10	de paiement avec les opérateurs de formation et la rationalisation du nombre d'opérateurs par cercle ont fortement contribué à exécuter les formations avant le financement des projets. Effectivement dans la logique d'intervention du projet, les formations techniques des jeunes doivent intervenir avant le démarrage de leurs activités économiques. Le constat fait ici par la vérification, à savoir que *« les formations techniques interviennent très souvent après le*	opérés pour que tous les jeunes ruraux bénéficient de la formation technique avant le début de mise en œuvre de leurs activités économiques. Elle affirme également que sur les 10 jeunes pris à titre illustratif, 6 ont été formés avant de commencer leurs activités et 4 ont commencé leurs activités avant de recevoir la formation, ce qui confirme la constatation. Mais, celle-ci sera modifiée pour réexaminer le nombre de jours qui sépare la formation technique du démarrage du projet.

	novembre 2020 au 18 janvier 2021. La plupart de ces jeunes avaient déjà reçu leur financement au moins deux (2) mois avant d'avoir suivi la formation technique. Pour d'autres, la formation technique a été suivie plus d'une année après avoir obtenu le financement, ce qui revient à dire que les intéressés ont fini de mettre en œuvre leurs projets avant de bénéficier de la formation technique. Par ailleurs, il ressort du même rapport de formation que 12 autres jeunes ruraux n'ont pu suivre la formation soit du fait qu'ils étaient absents. Or, il ressort de l'analyse de la situation des projets financés que ces jeunes ruraux ont tous bénéficié du financement pour la mise en œuvre de leurs projets.	*financement, donc le début de mise en œuvre des projets »*, à titre illustratif le cas dans le Cercle de Kadiolo région de sikasso nous a permis de comprendre qu'il existe une certaine confusion au niveau de la mission de vérification. En effet, dans le mode opératoire du projet FIER, le financement d'un projet (positionnement de l'argent dans le compte du jeune promoteur) n'est pas égal au démarrage de la mise en œuvre du projet. Ce dernier intervient avec le premier décaissement qui est fait avec l'accord de	

RÉF. : E4.7

TABLEAU DE VALIDATION DU RESPECT
DE LA PROCÉDURE CONTRADICTOIRE

BVG Mali
Bureau du Vérificateur
Général du Mali

		l'ONG d'accompagnement. A travers la situation des projets de jeunes présentée dans l'annexe 3 du rapport de la vérification de performance nous avons compris que les dates de financement indiquées sont relatives au positionnement des fonds dans les comptes des jeunes et non celles de mise en œuvre des projets. Les rapports du quatrième trimestre de 2020 et du deuxième de 2021 de l'ONG (GRAADECOM) chargée de l'accompagnement des	

		jeunes concernés disent clairement que sur les 10 projets de jeunes cités, 07 ont fait leur premier décaissement du 25 au 28 novembre 2020. Un (01) a fait son premier décaissement le 09/12/2020, et les deux restants l'ont fait respectivement le 28/05/2021 et le 23/05/2021. Sur la base des données desdits rapports les formations techniques de 6/10 jeunes ont été réalisées bien avant le démarrage de leurs projets. Et celles pour	

RÉF. : E4.7

TABLEAU DE VALIDATION DU RESPECT
DE LA PROCÉDURE CONTRADICTOIRE

BVG Mali
Bureau du Vérificateur
Général du Mali

		quatre (04) jeunes sont intervenues après le démarrage de leur projet, mais avec des délais inférieurs à ceux annoncés dans le rapport de vérification. Toutefois, la problématique des délais de financement des projets a toujours demeuré du fait que le financement été assuré par des guichets externes (PAPAM et INCLUSIF) au projet et pour lesquels l'UCN n'a aucun contrôle. Les leçons apprises de ce constat ont été capitalisées dans FIER 2 en évitant des	

		financements hors du contrôle du projet.	
49-54	**C4 : Les montants individuels alloués aux jeunes ruraux pour la mise en œuvre d'AGR ne favorisent pas l'atteinte des objectifs du projet FIER** L'équipe de vérification a constaté que les montants individuels destinés au financement des AGR ont été insuffisants durant la période sous revue. En effet, les documents de conception du projet FIER ont fixé le montant minimum de la subvention allouée aux AGR à 100 000 FCFA et le montant maximum à 500 000 FCFA, soit un montant moyen de 300 000 FCFA. Il ressort des diligences menées par l'équipe de vérification que les montants individuels des subventions AGR ont été insuffisants et n'ont pas permis aux jeunes ruraux d'assurer une mise en œuvre optimale de leurs projets. Ces montants varient entre 111 900 FCFA et 496 000 FCFA. En effet, il ressort du sondage effectué par l'équipe de vérification que 102 jeunes ruraux sur les 133 ayant bénéficié d'AGR pendant la période sous revue, soit 77%, ont estimé que les montants qu'ils ont reçus étaient insuffisants ou très	Les coûts initiaux du projet des différents parcours d'insertion (AGR et MER) sont les fruits des études de faisabilité réalisées dans le cadre de la conception du projet. Ils tiennent compte surtout de la capacité d'endettement et de gestion des projets des cibles de FIER (jeunes ruraux pauvres). La stratégie du projet à ce niveau repose sur l'offre de deux alternatives (AGR et MER) en fonction de la capacité du promoteur. La stratégie du ciblage Projet favorise les localités les plus pauvres et les petits villages. Elle a abouti au ciblage des jeunes pauvres moins motivés	**La constatation est maintenue.** L'équipe de vérification ne reproche pas un manquement au projet FIER. Il s'agit d'une constatation de performance. En effet, la majorité des projets financés était des AGR dont le montant est faible, ce qui ne garantit pas la rentabilité économique des projets des jeunes ruraux. De plus, le constat est fondé sur un sondage réalisé auprès des jeunes ruraux bénéficiaires du

RÉF. : E4.7

TABLEAU DE VALIDATION DU RESPECT
DE LA PROCÉDURE CONTRADICTOIRE

BVG Mali
Bureau du Vérificateur
Général du Mali

	insuffisants pour leur permettre de rentabiliser leurs activités économiques. **Graphique n°3 : appréciation des jeunes ruraux sur le montant individuel des AGR** 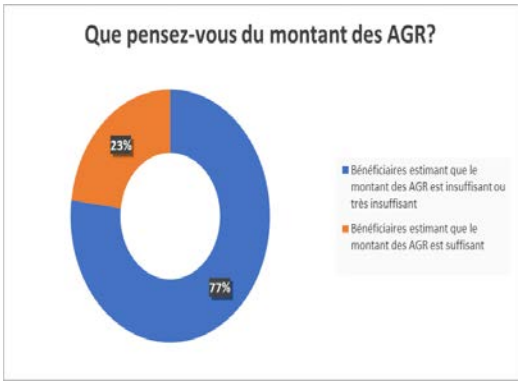 Aussi, le même sondage révèle que si les montants ont été jugés insuffisants dans l'ensemble, cette insuffisance est davantage renforcée quand il s'agit de projets d'embouche bovine. En effet, les bénéficiaires rencontrés ont majoritairement soutenu que les montants alloués étaient très	pour les financements MER qui nécessitent une contribution financière en numéraire de 10% et de 30% de plus sous forme prêt d'où la préférence des jeunes pour les AGR. Il convient de noter que le coût moyen des AGR est passé de 300. 000 FCFA à la conception du Projet à 450 000 FCFA en 2021, ce qui est une augmentation considérable.	projet FIER. Les explications fournies par l'UCN tendent à justifier le faible montant des AGR par la capacité d'endettement et de gestion des projets cibles de FIER. C'est pourquoi, l'équipe de vérification a recommandé d'étendre le montant maximum des AGR et d'apprécier les demandes au cas par cas en tenant compte de la capacité d'endettement des jeunes ruraux. Ce plaidoyer a été fait par la majorité des jeunes ruraux que l'équipe de vérification a rencontrés lors du sondage. En effet, ils ont

	insuffisants pour les AGR d'embouche bovine au regard du coût d'acquisition des intrants nécessaires à la mise en œuvre de cette activité. En conséquence, les montants qui y ont été alloués ne permettaient pas une exploitation optimale de ces initiatives économiques. Or, 3 451 projets sur 11 796 AGR de la période sous revue, soit 29% portaient sur l'embouche bovine. De plus, l'embouche bovine a plusieurs variantes et peut porter sur un nombre de bovins variant de 2 à 4. Ainsi, sur les 3 451 projets d'embouche bovine, 92 soit 3%, portaient sur l'embouche bovine à quatre (4) têtes. Compte tenu du prix d'achat moyen d'un bovin, il convient de conclure que le montant des AGR peut difficilement permettre de mettre en œuvre ces projets d'embouche bovine de manière à rentabiliser l'investissement. L'équipe de vérification a en outre constaté que le projet FIER a financé plus d'AGR que de MER. Or, les MER ayant les montants les plus élevés, ont plus de chance de contribuer à la lutte contre la pauvreté à travers la possibilité de création d'emplois ruraux directs. Ainsi, sur la période allant de 2018 à 2021, sur un nombre total de 12 512 projets, seulement 716,		estimé à 77% que les montants des AGR étaient faibles. Du point de vue efficacité, les faibles montants alloués au financement des AGR ne permettent pas au projet FIER d'atteindre son objectif de réduction de la pauvreté dans ses zones d'intervention.

	soit 6% étaient des MER contre 11 796 d'AGR, soit 94%.		
55-59	**<u>C5 :</u> Les modalités de rétrocession des subventions aux jeunes ruraux ne favorisent pas la pérennité des activités financées par le projet FIER** L'équipe de vérification a constaté que pendant la période sous revue, le processus de rétrocession de la subvention aux jeunes ruraux par les SFD comportait des insuffisances. En réponse au Mémo adressé par l'équipe de vérification, deux (2) SFD ont envoyé la situation des jeunes ruraux ayant fini d'exécuter leurs projets sans avoir bénéficié du remboursement de leurs subventions. Il s'agit de Soroyiriwasso en raison de 318 jeunes ruraux dont 102 à Banamba, 188 à Kangaba et 28 à Ouélessebougou). Il s'agit également de CVECA-ON qui n'a pas restitué le DAT à 15 jeunes ruraux des Communes rurales de Massala, Cinzana et Sakoiba dans le Cercle de Ségou rive droite. Il ressort également du sondage réalisé par l'équipe de vérification que globalement, les DAT ont été rétrocédés aux jeunes ruraux par les SFD sans grande difficulté à l'exception de quelques cercles. Ainsi, dans les villages de Tombolla et	De façon générale, excepté le cas de du SFD SORO YIRIWASSO, le taux de rétrocession des subventions et des DAT est satisfaisant. Sur la base du constat de non encadrement dans l'utilisation des DAT après leur rétrocession, un dialogue a été entamé avec les SFD en vue d'encadrer son utilisation à la fin des remboursements des prêts. Des débuts d'amélioration ont été timidement constaté au niveau de certaines	**La constatation est maintenue mais elle sera reformulée.** L'entité ne la conteste pas. Toutefois, elle estime qu'en dehors du SFD Soroyiriwasso, les taux de rétrocession des DAT est satisfaisant. L'équipe de vérification est d'accord avec ce postulat. **C'est pourquoi, la constatation sera reformulée en ne retenant que la non-rétrocession des DAT par le SFD Soroyiriwasso à titre illustratif.** En effet, les cas cités en lien avec CVECA-ON ne sont pas significatifs (15 jeunes) au regard du nombre total de jeunes ruraux ayant

	Naréna, Cercle de Kangaba, sur ces 24 jeunes ruraux sondés dont les activités économiques ont été financées par le projet FIER, neuf (9) ont affirmé ne pas avoir reçu la rétrocession de leurs subventions qui étaient pourtant dues soit 38%. **Graphique n°4 : situation de non-perception de la rétrocession des subventions aux jeunes ruraux concernés par le sondage effectué dans deux (2) villages du Cercle de Kangaba de 2018 à 2021** 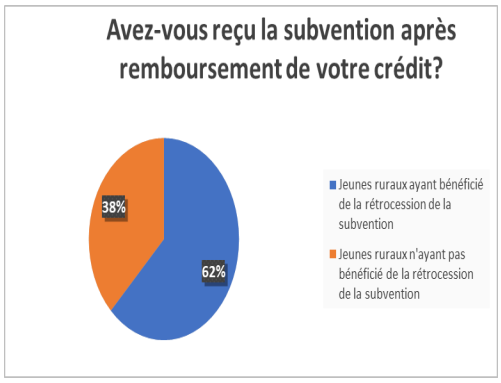 Dans les villages de Tombolla et Naréna (Cercle de Kangaba), le sondage effectué par l'équipe de vérification a pu établir que	caisses notamment dans la région de Ségou.	reçu leurs DAT.

RÉF. : E4.7

TABLEAU DE VALIDATION DU RESPECT
DE LA PROCÉDURE CONTRADICTOIRE

BVG Mali
Bureau du Vérificateur
Général du Mali

	la non-rétrocession de la subvention a été citée comme la cause principale de l'arrêt des projets économiques de certains jeunes ruraux. Sur un échantillon de 24 projets, sept (7) étaient arrêtés au passage de l'équipe de vérification. Sur ces sept (7) projets, quatre (4) ont été arrêtés à cause de la non-rétrocession de la subvention. Par ailleurs, l'équipe de vérification a constaté que le projet FIER n'a pas suffisamment encadré les modalités de rétrocession des subventions aux jeunes ruraux. Les clauses des conventions de financement conclues entre l'UCN et les SFD n'ont prévu aucun mécanisme susceptible d'inciter les jeunes ruraux à tirer le meilleur profit du DAT qui leur est rétrocédé sous forme de subvention au terme du remboursement des prêts contractés. En effet, ces conventions prévoient juste la rétrocession du DAT aux jeunes ruraux après le remboursement total ou partiel du crédit contracté auprès du SFD sans indiquer l'utilisation qui pourrait en être faite. L'équipe de vérification n'a pas reçu la preuve de l'utilisation de ces fonds rétrocédés dans le cadre des projets financés. Cet encadrement est important surtout pour les jeunes ruraux bénéficiaires d'AGR dans la mesure où le faible		

	montant alloué à ce type de projet ne permet pas une très grande rentabilité économique. La subvention pourrait donc constituer un nouveau capital pour assurer la pérennité des activités économiques des jeunes.		
60-64	**C6 : L'UCN et les UCR n'ont pas procédé à une mise en œuvre efficiente des PTBA.** L'équipe de vérification a constaté que pendant la période sous revue, l'UCN et les UCR n'ont pas respecté les prévisions de dépenses à effectuer pour chacune des trois (3) composantes du projet. En effet, les composantes 1 « capacités institutionnelles et renforcement de l'offre de formation » et 2 « insertion et appui aux initiatives des jeunes ruraux » n'ont pas atteint les pourcentages de dépenses fixés respectivement à 19% et 68%. En effet, les activités de ces deux (2) composantes ont été financées respectivement à 18% et 63%. En revanche, la composante 3 « coordination et gestion » censée être plafonnée à 13% des dépenses a été financée à hauteur de 19. Or, ce sont les 2 premières composantes et surtout la composante 2 qui ont un effet direct sur la lutte contre la pauvreté en ce sens que les dépenses y afférentes contribuent à financer les activités économiques au	Cette situation est justifiée par l'écart entre la prévision à la conception et la réalité du terrain. En effet, la composante B est essentiellement financée sur la catégorie Don et subventions dont le co-financier principal était le PAPAM à la conception puis INCLUSIF après la clôture du PAPAM. La mission de revue à mi-parcours effectuée en 2019 avait déjà conclu que « FIER doit anticiper la	**La constatation est maintenue.** L'entité ne la conteste pas. Elle la justifie par l'existence d'un écart entre la prévision à la conception et la réalité du terrain. Elle explique également que certains coûts ont été sous-estimés et que certaines activités non initialement budgétisées ont été financées. Toujours est-il que l'objectif prévu en termes de création de projets au profit des jeunes ruraux n'a pas été atteint.

RÉF. : E4.7

TABLEAU DE VALIDATION DU RESPECT
DE LA PROCÉDURE CONTRADICTOIRE

BVG Mali
Bureau du Vérificateur
Général du Mali

	profit des jeunes ruraux. Quant aux dépenses de la composante 3, elles couvrent essentiellement le fonctionnement et la prise en charge des acteurs de mise en œuvre du projet. Au lieu d'être financées à hauteur de 68% des dépenses totales, les activités d'insertion économique des jeunes l'ont été à hauteur de 63%. Il n'est donc pas étonnant que les prévisions en termes de création d'AGR et de MER au profit des jeunes n'aient pas été atteintes. En effet, sur la période allant de 2018 à 2021, le projet n'a pu atteindre les objectifs de financement des activités économiques des jeunes ruraux. Sur un nombre total de 15 974 projets économiques à financer suivant les différents PTBA approuvés, 12 548 AGR et MER ont pu être financés soit un taux d'exécution de 79%. L'équipe de vérification a également constaté que l'UCN et les UCR n'ont pas procédé à une prévision réaliste des activités du PTBA de l'année 2021. En effet, depuis la 5ème session ordinaire du CNP tenue du 13 au 14 mai 2020, le CNP, après avoir constaté l'insuffisance des ressources, avait recommandé au Gouvernement « de solliciter du FIDA un	gestion du flux de projets AGR et MER entrants et sa capacité à les financer. Pour l'instant, tous les projets éligibles techniquement ont été retenus pour financement. Toutefois vu l'engouement créé par les premiers financements et l'ampleur de la demande potentielle dans les villages, il est recommandé de réfléchir aux flux de financement des projets par région et par cercle et à la disponibilité de la ressource pour financer les nouvelles vagues de projet. Les disponibilités de FIER et INCLUSIF sont	

	financement additionnel du projet FIER jusqu'à son terme ». Alors que ce financement additionnel était toujours attendu, le PTBA 2021 a été validé lors de la 6ème session ordinaire du CNP tenue le 21 janvier 2021 pour un budget prévisionnel de 5 766 000 000 FCFA, destiné, entre autres, au financement de 2310 AGR et de 786 MER. Par la suite, la 2ème session extraordinaire du CNP, tenue le 25 juin 2021, a revu à la hausse le budget prévisionnel du PTBA 2021 qui est passé de 5 766 000 000 FCFA à 6 377 688 000 FCFA, avec une augmentation substantielle du montant à mobiliser auprès du projet INCLUSIF dont la contribution est ainsi passée à 56% des dépenses totales. Au final, le financement additionnel n'a pu être obtenu et le projet INCLUSIF n'a pu mobiliser les ressources attendues. Par conséquent, à cause de l'insuffisance des ressources financières, aucun des 3 096 projets économiques prévus n'a pu être financé. Ainsi, beaucoup d'AGR et de MER, bien qu'ayant été validés et déclarés éligibles au financement, n'ont pu être financés. En conséquence, à la date d'achèvement du projet, les jeunes ruraux promoteurs desdits projets attendaient toujours d'être financés. Entre temps, les frais de gestion des comptes qu'ils	limitées et des financements complémentaires doivent être recherchés ». Plusieurs raisons expliquent cette insuffisance de ressources, notamment la sous-estimation de certains coûts à la conception et la prise en charge de certaines activités non budgétisées initialement. L'exemple le plus frappant est l'écart entre le coût moyen des AGR à la conception et le coût moyen réel pratiqué qui est passé de 300 000 FCFA à plus 400 000 FCFA par unité.	

RÉF. : E4.7

TABLEAU DE VALIDATION DU RESPECT
DE LA PROCÉDURE CONTRADICTOIRE

BVG Mali
Bureau du Vérificateur
Général du Mali

	ont ouverts dans les SFD pour que leurs dossiers soient validés par les CRS, ne cessent de s'accumuler, créant ainsi un endettement généralisé vis-à-vis des SFD, en attendant un éventuel déblocage du financement des projets.	Ce constat d'insuffisance de ressources a fait l'objet d'une série de recommandations du comité de pilotage lors de sa 5ème session ordinaire tenue du 13 au 14 mai 2020 à Bamako. Le comité demande • Au Gouvernement, de solliciter du FIDA un financement additionnel du projet FIER jusqu'à terme. • Donner mandat au Président du Conseil Régional de Ségou, au nom des 4 Conseils Régionaux de	

		porter la demande de financement additionnel du projet auprès du Ministre de l'Emploi et de la Formation professionnelle • Prévoir une session extraordinaire du Comité de pilotage pour faire le point de réalisation des recommandations 1 et 2 ; Le premier projet du PTBA 2021 adopté par le comité de pilotage le 21 janvier 2021 a été soumis dans le cadre d'une approche volontariste et optimiste	

RÉF. : E4.7

TABLEAU DE VALIDATION DU RESPECT
DE LA PROCÉDURE CONTRADICTOIRE

BVG Mali
Bureau du Vérificateur
Général du Mali

		pour la mobilisation du financement additionnel. Cependant, après la transmission de la requête au FIDA le 15 mars 2021 et L'allocation financière de FIDA11 étant épuisée pour le Mali, le FIDA a notifié qu'une réponse favorable pourra être donné formellement à cette requête dès que les ressources de la reconstitution des fonds sous FIDA12 seront disponibles. Ainsi, l'option d'élargir la convention de co-financement avec le projet INCLUSIF pour minimiser l'écart a été mis en avant	

		avec l'accord initial de ce projet et a fait l'objet de plusieurs échanges entre les projets FIER et INCLUSIF dans le cadre de l'approche Programme Pays avec la participation du FIDA et les 02 tutelles conduisant ainsi au PTBA 2021 révisé. En conclusion, la situation financière du projet notamment sur la catégorie Dons et subventions (composante B) n'était plus en mesure de financer d'autres activités. Toutefois, le taux d'avancement physique des indicateurs clés était globalement satisfaisants	

RÉF. : E4.7

TABLEAU DE VALIDATION DU RESPECT
DE LA PROCÉDURE CONTRADICTOIRE

BVG Mali
Bureau du Vérificateur
Général du Mali

		alors qu'au niveau de la composante A les efforts étaient toujours nécessaires pour réduire les écarts. La composante C a été initialement sous-évalué à la conception comparativement aux autres projets FIDA actifs au Mali.	

Préparé par le chef de mission : Bakary SANOGO *23/11/2023*

Vérificateur : Drissa Mamadou COULIBALY *23/11/2023*

Nom de l'entité vérifiée

PROJET FIER- MEFP

N° Paragraphe	Constatations	Réponses du MEFP	Décisions du BVG (y compris les raisons qui les sous-tendent)
29-35	**C1 : Les organes d'orientation et de pilotage du projet FIER ne remplissent pas leur rôle de gouvernance et de surveillance stratégique du projet.** Il ressort des travaux de l'équipe de vérification qu'au cours de la période de vérification l'application des recommandations issues des missions de supervision comporte d'importantes lacunes. A titre illustratif, la mission conjointe de revue à mi-parcours du projet FIER, ordonnée par le Gouvernement de la République du Mali et le FIDA du 25 avril au 10 mai 2019 avait recommandé que les conditions de prêt des SFD soient adaptées aux conditions réelles des jeunes ruraux ciblés. En effet, ladite mission avait constaté que les « prestataires de services financiers perçoivent des taux d'intérêt usure, ainsi que des frais correspondants, sur les prêts accordés aux jeunes ciblés bénéficiant d'un soutien du projet FIER ». Nonobstant plusieurs sessions tenues après cette mission de supervision, le CNP n'a instruit aucune action à l'UCN allant	Les efforts d'allègement des conditions d'accès des jeunes aux financements des SFD consignés dans les bilans des PTBA ont été pris en compte par le comité. Aussi, dans le cadre de sa mission d'orientation et de pilotage, le comité de pilotage a servi de cadre pour déclencher et soutenir le processus de recherche du financement complémentaire (voir 5ème et 6ème sessions du CP).	**La constatation est maintenue.** L'équipe de vérification n'a pas vu la prise en charge des conditions d'accès des jeunes aux financements dans les comptes rendus de sessions exploités. Par ailleurs, l'examen de la question relative à la recherche du financement complémentaire ne peut est suffisant pour soutenir que le CNP a joué son rôle d'orientation et de pilotage stratégique. Beaucoup

RÉF. : E4.7

TABLEAU DE VALIDATION DU RESPECT
DE LA PROCÉDURE CONTRADICTOIRE

BVG Mali
Bureau du Vérificateur
Général du Mali

	dans le sens de la mise en œuvre effective de cette recommandation dont l'impact est considérable sur la réalisation des objectifs du projet FIER. La mission de vérification a constaté la non-application de cette recommandation sur les jeunes qui ont continué à bénéficier de prêts auprès des SFD à des taux élevés, ne leur permettant pas d'assurer une rentabilité économique de leurs projets. En outre, plusieurs autres insuffisances ont été décelées par différentes missions de supervision sans qu'aucune mesure ne soit arrêtée par le CNP en vue de l'application des recommandations y afférentes, **tel qu'il ressort de l'Annexe 2.** Ces faiblesses ont eu un impact négatif sur l'efficacité des actions inscrites dans les PTBA. Il appartenait donc au CNP de veiller à ce que lesdites recommandations soient appliquées par les acteurs opérationnels afin de favoriser l'atteinte des objectifs fixés. **Le détail des insuffisances signalées par les rapports des missions de supervision et leur impact négatif sur la mise en œuvre du projet FIER se trouve en Annexe 2.** En outre, l'équipe de vérification a analysé les quatre (4) PV de sessions du CNP mis à sa disposition pour déterminer la		d'autres recommandations des missions de supervision n'ont pas fait l'objet d'examen par le CNP.

	nature stratégique des délibérations relatives à la surveillance et à la gouvernance du Projet FIER. Il ressort de cette analyse que les points inscrits à l'ordre du jour portaient essentiellement sur les attributions de routine du CNP telles que la validation des PTBA, le suivi des recommandations formulées lors des sessions précédentes, l'examen des rapports d'audit. Toutefois, l'équipe de vérification a constaté qu'aucune action d'orientation et de pilotage n'a été inscrite à l'ordre du jour, ni discutée lors desdites sessions. De plus, l'équipe de vérification a constaté une déficience dans l'orientation et le pilotage au niveau régional. En effet, les CRC censés jouer cette mission ont été créés dans les quatre Régions mais n'ont été opérationnels que dans la Région de Ségou. Cette déficience s'est notamment illustrée par un déficit de suivi du projet au niveau régional qui n'a pas permis de détecter et de corriger plusieurs insuffisances. Ces insuffisances sont d'autant plus importantes que le CNP et les CRC sont chargés de veiller à ce que le Projet FER remplisse son mandat et de surveiller le suivi des recommandations des missions de supervision		

RÉF. : E4.7

TABLEAU DE VALIDATION DU RESPECT
DE LA PROCÉDURE CONTRADICTOIRE

BVG Mali
Bureau du Vérificateur
Général du Mali

49-54	**C2 : Les montants individuels alloués aux jeunes ruraux pour la mise en œuvre d'AGR ne favorisent pas l'atteinte des objectifs du projet FIER** L'équipe de vérification a constaté que les montants individuels destinés au financement des AGR ont été insuffisants durant la période sous revue. En effet, les documents de conception du projet FIER ont fixé le montant minimum de la subvention allouée aux AGR à 100 000 FCFA et le montant maximum à 500 000 FCFA, soit un montant moyen de 300 000 FCFA. Il ressort des diligences menées par l'équipe de vérification que les montants individuels des subventions AGR ont été insuffisants et n'ont pas permis aux jeunes ruraux d'assurer une mise en œuvre optimale de leurs projets. Ces montants varient entre 111 900 FCFA et 496 000 FCFA. En effet, il ressort du sondage effectué par l'équipe de vérification que 102 jeunes ruraux sur les 133 ayant bénéficié d'AGR pendant la période sous revue, soit 77%, ont estimé que les montants qu'ils ont reçus étaient insuffisants ou très insuffisants pour leur permettre de rentabiliser leurs activités économiques.	Conformément à sa stratégie d'intervention, le projet a prévu des parcours différenciés en fonction des capacités financières et organisationnelles des jeunes initiateurs des projets économiques. Les coûts plafonnés ont été fixés en tenant compte de cette réalité à la conception. A cet effet, le parcours MER était censé assurer plus d'autonomie et rentabilité financière pour les jeunes dont la capacité d'endettement de de gestion sont relativement adaptée.	**La constatation est maintenue.** L'équipe de vérification ne reproche pas un manquement au projet FIER. Il s'agit d'une constatation de performance. En effet, la majorité des projets financés était des AGR dont le montant est faible, ce qui ne garantit pas la rentabilité économique des projets des jeunes ruraux. De plus, le constat est fondé sur un sondage réalisé auprès des jeunes ruraux bénéficiaires du projet FIER. Les explications fournies par le Ministère tendent à démontrer que le projet a respecté le cadre de conception, ce qui n'est pas contesté par l'équipe de

	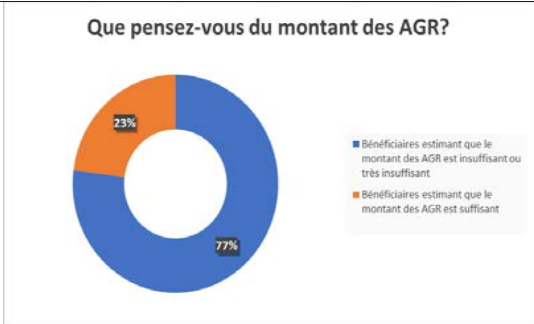 Aussi, le même sondage révèle que si les montants ont été jugés insuffisants dans l'ensemble, cette insuffisance est davantage renforcée quand il s'agit de projets d'embouche bovine. En effet, les bénéficiaires rencontrés ont majoritairement soutenu que les montants alloués étaient très insuffisants pour les AGR d'embouche bovine au regard du coût d'acquisition des intrants nécessaires à la mise en œuvre de cette activité. En conséquence, les montants qui y ont été alloués ne permettaient pas une exploitation optimale de ces initiatives économiques. Or, 3 451 projets sur 11 796 AGR de	Toutefois, l'équipe du projet a fait des efforts en dépassant les coûts moyens prévus au niveau des AGR de 300 000 FCFA à plus de 450 000 FCFA.	vérification. Toutefois, du point de vue efficacité, les faibles montants alloués au financement des AGR ne permettent pas au projet FIER d'atteindre son objectif de réduction de la pauvreté dans ses zones d'intervention.

RÉF. : E4.7

TABLEAU DE VALIDATION DU RESPECT
DE LA PROCÉDURE CONTRADICTOIRE

BVG Mali
Bureau du Vérificateur
Général du Mali

	la période sous revue, soit 29% portaient sur l'embouche bovine. De plus, l'embouche bovine a plusieurs variantes et peut porter sur un nombre de bovins variant de 2 à 4. Ainsi, sur les 3 451 projets d'embouche bovine, 92 soit 3%, portaient sur l'embouche bovine à quatre (4) têtes. Compte tenu du prix d'achat moyen d'un bovin, il convient de conclure que le montant des AGR peut difficilement permettre de mettre en œuvre ces projets d'embouche bovine de manière à rentabiliser l'investissement. L'équipe de vérification a en outre constaté que le projet FIER a financé plus d'AGR que de MER. Or, les MER ayant les montants les plus élevés, ont plus de chance de contribuer à la lutte contre la pauvreté à travers la possibilité de création d'emplois ruraux directs. Ainsi, sur la période allant de 2018 à 2021, sur un nombre total de 12 512 projets, seulement 716, soit 6% étaient des MER contre 11 796 d'AGR, soit 94%.		

Préparé par le chef de mission : Bakary SANOGO *23/11/2023*

Vérificateur : Drissa Mamadou COULIBALY *23/11/2023*

Lettres relatives à la tenue de la séance contradictoire.

République du Mali
Un Peuple - Un But - Une Foi

BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

TRES URGENT

Bamako, le 22 novembre 2023

N°conf.0819/2023/BVG

CONFIDENTIEL

Le Vérificateur Général

A

Monsieur le Coordinateur National du Projet Formation professionnelle, Insertion et appui à l'Entrepreneuriat des jeunes Ruraux (FIER).

- Bamako -

Objet : Séance du contradictoire de la vérification intégrée de la gestion du projet FIER.

Monsieur le Coordinateur,

Suite à l'analyse de vos éléments de réponse par l'équipe de la mission de vérification intégrée du projet FIER, au titre des exercices 2018, 2019, 2020 et 2021, j'ai l'honneur de vous convier à la séance du contradictoire prévue **le vendredi 24 novembre 2023 à 10 heures,** dans les locaux du Bureau du Vérificateur Général (BVG).

A cet effet, je vous saurais gré de bien vouloir tenir à la disposition de l'équipe de vérification, outre les documents déjà transmis au soutien des observations écrites, tous ceux que vous jugerez utiles pour conforter vos éléments de réponse. Il est important de préciser que le BVG ne sera plus à mesure de recevoir de documents après cette séance.

Par ailleurs, vous pouvez prendre des dispositions pour assurer la participation des différents responsables concernés par les constatations du rapport provisoire.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, ***Monsieur le Coordinateur,*** l'assurance de ma considération distinguée.

Le Vérificateur Général,

Samba Alhamdou BABY
Commandeur de l'Ordre National

Immeuble BVG Hamdallaye ACI 2000 Rue 286 - BP : E 11 87 - Bamako - Mali
Tél. : (+223) 20 29 70 25 - (+223) 20 29 40 78 / Fax (+223) 20 29 70 26 / Site Web : www.bvg-mali.org

République du Mali
Un Peuple - Un But - Une Foi

BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

Bamako, le 22 novembre 2023

N°conf.0820/2023/BVG

CONFIDENTIEL

Le Vérificateur Général

A

Madame le Ministre de l'Entreprenariat national, de l'Emploi et de la Formation professionnelle.

- Bamako -

Objet : Séance du contradictoire de la vérification intégrée de la gestion du projet FIER.

Madame le Ministre,

Suite à l'analyse de vos éléments de réponse par l'équipe de la mission de vérification intégrée du projet FIER, au titre des exercices 2018, 2019, 2020 et 2021, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir convier vos collaborateurs à la séance du contradictoire prévue **le vendredi 24 novembre 2023 à 10 heures,** dans les locaux du Bureau du Vérificateur Général (BVG).

A cet effet, ils pourront tenir à la disposition de l'équipe de vérification, outre les documents déjà transmis au soutien des observations écrites, tous ceux qu'ils jugeront utiles pour conforter vos éléments de réponse. Il est important de préciser que le BVG ne sera plus à mesure de recevoir de documents après cette séance.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie de croire, ***Madame le Ministre,*** en l'assurance de mes respectueux hommages.

Le Vérificateur Général,

BUREAU DU VERIFICATEUR GENERAL ★ REPUBLIQUE DU MALI ★ UN PEUPLE-UN BUT-UNE FOI ★ VERIFICATEUR

Samba Alhamdou BABY
Commandeur de l'Ordre National

TRES URGENT

Immeuble BVG Hamdallaye ACI 2000 Rue 286 - BP : E 11 87 - Bamako - Mali
Tél. : (+223) 20 29 70 25 - (+223) 20 29 40 78 / Fax (+223) 20 29 70 26 / Site Web : www.bvg-mali.org

RÉF. : E4.9

BVG Mali
Bureau du Vérificateur
Général du Mali

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE CONTRADICTOIRE

Nom de l'entité vérifiée

Projet FIER

Compte rendu de la séance contradictoire

La séance contradictoire des travaux de la vérification de performance de la gestion du Projet Formation professionnelle, Insertion et appui à l'Entrepreneuriat des jeunes Ruraux (FIER) pour la période allant du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2021 a eu lieu le vendredi 24 novembre 2023 à 16 h 00 mn, dans la salle de collège du Bureau du Vérificateur Général.

Etaient présents à la rencontre, les personnes dont les noms sont sur la liste de présence jointe en annexe.

Les discussions ont porté sur les constatations et recommandations du rapport provisoire. Ainsi, il a été arrêté ce qui suit :

Constatation 1 : **Le projet FIER a pris en compte le genre dans l'insertion économique des jeunes ruraux, toutefois, la parité homme-femme n'est pas respectée.**

Réaction de l'entité : l'entité n'a rien à signaler.

Position de l'équipe : la constatation est maintenue. L'entité n'a pas d'observation.

Constatation 2 : l'Unité Nationale de Coordination ne s'est pas assurée de la mise en place d'un cadre optimal entre les SFD et les jeunes ruraux

Réaction de l'entité : l'entité a rappelé ses observations écrites contenues dans le E.4.4 qui lui a été soumis. Elle estime que ce sont les études qui ont recommandé que le projet FIER ne change pas les conditions habituelles appliquées par les SFD.

Position de l'équipe : la constatation est maintenue. Nonobstant les études réalisées force est de reconnaitre que les disparités existant entre les taux d'ouverture de compte, les frais de gestion et les taux d'intérêt, d'un SFD à un autre, ne sont pas de nature à cultiver la confiance entre les jeunes et les SFD. C'est en cela que la recommandation a été faite pour une mise en œuvre efficace de FIER 2.

Constatation 3 : l'UCN et des ONG n'ont pas fait preuve d'efficience dans l'accompagnement des jeunes ruraux.

Réaction de l'entité : pour l'entité, l'équipe de vérification doit tenir compte des délais qui se sont écoulés entre le début des activités économiques des jeunes et les dates des formations techniques, conformément à ses observations écrites. Elle a également ajouté que depuis 2020, des améliorations notoires ont été faites pour exécuter les formations avant le financement des projets.

Position de l'équipe : sur la base des explications fournies, l'équipe de vérification a décidé de revoir les délais écoulés entre les dates des formations techniques et le début d'exécution des projets et de reformuler la constatation en conséquence._La constatation sera reformulée ainsi qu'il suit :

Au lieu de : « D'autre part, les formations techniques interviennent très souvent après le financement, donc le début de mise en œuvre des projets. Or, ces formations doivent avoir lieu avant tout début de mise en œuvre des projets par les jeunes ruraux pour leur permettre de capitaliser les connaissances acquises. A titre illustratif, il ressort du rapport de formation technique de l'ONG GRAADECOM qu'en 2020, 334 jeunes provenant de sept (7) Communes du Cercle de Kadiolo ont reçu leur formation du 10 novembre 2020 au 18 janvier 2021. La plupart de ces jeunes avaient déjà reçu leur financement au moins deux (2) mois avant d'avoir suivi la formation technique. Pour d'autres, la formation technique a été suivie plus d'une année après avoir obtenu le financement, ce qui revient à dire que les intéressés ont fini de mettre en œuvre leurs projets avant de bénéficier de la formation technique », **il sera écrit** : « D'autre part, les formations techniques interviennent parfois après le premier décaissement, donc le début de mise en œuvre des projets. Or, ces formations doivent avoir lieu avant tout début de mise en œuvre des projets par les jeunes ruraux pour leur permettre de capitaliser les connaissances acquises. A titre illustratif, il ressort des rapports de formation technique de l'ONG GRAADECOM qu'en 2020 et 2021, 334 jeunes provenant de sept (7) Communes du Cercle de Kadiolo ont reçu leur formation du 10 novembre 2020 au 18 janvier 2021. Certains de ces jeunes avaient déjà reçu le premier décaissement du montant de leurs projets avant d'avoir suivi la formation technique, ce qui revient à dire que les intéressés commencé à mettre en œuvre leurs projets avant de bénéficier de la formation technique. **Le nombre de jours séparant la date du premier**

décaissement et la date de la formation technique varie de 5 à 30 jours pour les cinq (5) jeunes ruraux concernés. L'illustration se trouve en Annexe 3.

Constatation 4 : Les montants individuels alloués aux jeunes ruraux pour la mise en œuvre d'AGR ne favorisent pas l'atteinte des objectifs du projet FIER.

Réaction de l'entité : l'entité s'en tient à ses observations formulées par écrit.

Position de l'équipe : la constatation est maintenue. Les mêmes arguments qui ont été avancés pour répondre au MENEFP sont valables pour cette constatation.

Constatation 5 : Les modalités de rétrocession des subventions aux jeunes ruraux ne favorisent pas la pérennité des activités financées par le projet FIER.

Réaction de l'entité : l'entité a fait observer que de façon générale, excepté le cas du SFD SORO YIRIWASSO, le taux de rétrocession des subventions et des DAT est satisfaisant. Sur la base du constat de non encadrement dans l'utilisation des DAT après leur rétrocession, un dialogue a été entamé avec les SFD en vue d'encadrer son utilisation à la fin des remboursements des prêts. Des débuts d'amélioration ont été timidement constatés au niveau de certaines caisses notamment dans la région de Ségou.

Position de l'équipe : la constatation est maintenue mais elle sera reformulée. Compte tenu du fait que le nombre de jeunes ruraux n'ayant pas bénéficié de la rétrocession de leurs DAT est dérisoire pour le SFD CVECA-ON (15 jeunes seulement), la constatation sera reformulée pour ne retenir que le cas de SORO YIRIWASSO. **Ainsi, au lieu de** : « L'équipe de vérification a constaté que pendant la période sous revue, le processus de rétrocession de la subvention aux jeunes ruraux par les SFD comportait des insuffisances. En réponse au Mémo adressé par l'équipe de vérification, deux (2) SFD ont envoyé la situation des jeunes ruraux ayant fini d'exécuter leurs projets sans avoir bénéficié du remboursement de leurs subventions. Il s'agit de Soroyiriwasso en raison de 318 jeunes ruraux dont 102 à Banamba, 188 à Kangaba et 28 à Ouélessebougou). Il s'agit également de CVECA-ON qui n'a pas restitué le DAT à 15 jeunes ruraux des Communes rurales de Massala, Cinzana et Sakoiba dans le Cercle de Ségou rive droite », **la constatation sera rédigée comme suit** : « L'équipe de vérification a constaté que pendant la période sous revue, le processus de rétrocession de la subvention aux jeunes ruraux par les SFD comportait des insuffisances. En réponse au Mémo adressé par l'équipe de

vérification, certains SFD ont envoyé la situation de rétrocession des DAT aux jeunes ruraux. ***Il ressort de ladite situation que globalement, le taux de rétrocession des DAT aux jeunes ruraux est satisfaisant***. Toutefois, l'équipe de vérification a constaté que le SFD Soroyiriwasso n'a pas rétrocédé à certains jeunes ruraux les DAT. Il s'agit de 318 jeunes ruraux dont 102 à Banamba, 188 à Kangaba et 28 à Ouélessebougou.

Constatation 6 : L'UCN et les UCR n'ont pas procédé à une mise en œuvre efficiente des PTBA.

Réaction de l'entité : pour l'entité, c'est le contexte de mise en œuvre du projet qui justifie la constatation. Elle estime que parmi tous les projets actifs financés par le FIDA, le projet FIER est l'un des rares à avoir un budget de fonctionnement très modeste. De plus, la composante B, destinée au financement des projets des jeunes ruraux, est essentiellement financée sur la catégorie Don et subventions dont le co-financier principal était le PAPAM à la conception puis INCLUSIF après la clôture du PAPAM. De ce qui précède, le projet FIER n'avait pas une totale maitrise du financement des projets des jeunes ruraux car cette procédure faisait intervenir des entités tierces. Toutefois, à partir de 2019, le coût moyen des AGR (300 000 FCFA) a été augmenté (450 000 FCFA). Sans cet ajustement, le projet FIER aurait pu dépasser les 79% de taux de financement des projets au profit des jeunes ruraux. Toutefois, l'entité est d'accord que les prévisions du PTBA 2021 n'étaient pas réalistes car le projet FIER comptait sur un autre pour le financement des projets des jeunes à savoir le projet INCLUSIF.

Position de l'équipe : La constatation est maintenue. Toutefois, compte tenu des explications fournies par l'entité, la constatation sera reformulée pour l'orienter vers la programmation non réaliste des activités du PTBA 2021, en abandonnant le volet relatif au non-respect des prévisions par composante. Ainsi, le titre de la constatation portera sur la programmation non réaliste du PTBA 2021 et non sur l'inefficience du projet FIER.

Au lieu de : « L'UCN et les UCR n'ont pas procédé à une mise en œuvre efficiente des PTBA », le titre sera reformulé comme suit : « L'UCN et les UCR n'ont pas procédé à une programmation réaliste des activités du PTBA 2021 ».

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE CONTRADICTOIRE

Le corps de la constatation sera reformulé ainsi qu'il suit : « L'équipe de vérification a constaté que l'UCN et les UCR n'ont pas procédé à une prévision réaliste des activités du PTBA de l'année 2021. En effet, depuis la 5ème session ordinaire du CNP tenue du 13 au 14 mai 2020, le CNP, après avoir constaté l'insuffisance des ressources, avait recommandé au Gouvernement « de solliciter du FIDA un financement additionnel du projet FIER jusqu'à son terme ». Alors que ce financement additionnel était toujours attendu, le PTBA 2021 a été validé lors de la 6ème session ordinaire du CNP tenue le 21 janvier 2021 pour un budget prévisionnel de 5 766 000 000 FCFA, destiné, entre autres, au financement de 2310 AGR et de 786 MER. Par la suite, la 2ème session extraordinaire du CNP, tenue le 25 juin 2021, a revu à la hausse le budget prévisionnel du PTBA 2021 qui est passé de 5 766 000 000 FCFA à 6 377 688 000 FCFA, avec une augmentation substantielle du montant à mobiliser auprès du projet INCLUSIF dont la contribution est ainsi passée à 56% des dépenses totales. Au final, le financement additionnel n'a pu être obtenu et le projet INCLUSIF n'a pu mobiliser les ressources attendues. Par conséquent, à cause de l'insuffisance des ressources financières, aucun des 3 096 projets économiques prévus n'a pu être financé. Ainsi, beaucoup d'AGR et de MER, bien qu'ayant été validés et déclarés éligibles au financement, n'ont pu être financés. En conséquence, à la date d'achèvement du projet, les jeunes ruraux promoteurs desdits projets attendaient toujours d'être financés. Entre temps, les frais de gestion des comptes qu'ils ont ouverts dans les SFD pour que leurs dossiers soient validés par les CRS, ne cessent de s'accumuler, créant ainsi un endettement généralisé vis-à-vis des SFD, en attendant un éventuel déblocage du financement des projets ».

La recommandation ci*après sera supprimée : « Le Coordinateur de l'Unité de Coordination Nationale doit respecter le plafond de dépenses prévisionnelles par composante de mise en œuvre du projet ».

RÉF. : E4.9

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE CONTRADICTOIRE

BVG Mali
Bureau du Vérificateur Général du Mali

La séance contradictoire a pris fin à 16 heures 35 minutes.

Pour le compte du Projet FIER

Le Coordinateur national
Lamine DIASSANA

Pour le compte du MENEFP

Le Conseiller Technique
Boucary TOGO

Pour le compte du Bureau du Vérificateur Général

Le Vérificateur
Drissa Mamadou COULIBALY

RÉF. : E4.1

BVG Mali
Bureau du Vérificateur
Général du Mali

LISTE DE PRÉSENCE DE LA SEANCE CONTRADICTOIRE

Nom de l'entité vérifiée
FIER 1

Pour le compte de l'entité vérifiée :

Nom et Prénom	Fonction	Contact	Emargement
TOGO Boucary	CT/MENEFP		
Lamine DIASSANA	Coordinateur National		
Mamadou SANANKOUA	RAF/FIER		
Abdel Kader DJENEPO	RSE/FIER		

RÉF. : E4.1

LISTE DE PRÉSENCE DE LA SEANCE CONTRADICTOIRE

BVG Mali
Bureau du Vérificateur Général du Mali

Pour le compte du BVG :

Nom et Prénom	Fonction	Contact	Emargement
Drissa Mamadou COULIBALY	Vérificateur		
Bakary SANOGO	Chef de mission		
Daouda COULIBALY	Vérificateur Assistant		
Aissata DIARRA	Vérificateur Assistant		

Préparé par : *Aissata DIARRA* — Nom et titre — *23/11/2023* — Date

Vérificateur : *Drissa Mamadou COULIBALY* — Nom — *23/11/2023* — Date